

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

*INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT*

INSEPS

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
Université Cheikh Anta DIOP
U.C.A.D



**MEMOIRE DE MAÎTRISE ES SCIENCES
ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE
PHYSIQUE ET DU SPORT
(S.T.A.P.S.)**

THEME

**DE LA LUTTE TRADITIONNELLE A LA LUTTE OLYMPIQUE
EXEMPLE : DE LA LUTTE TRADITIONNELLE FEMININE JOOLA**

Présenté et soutenu par :
Kaoussou SAMBOU

Directeur de Mémoire
M. Djibril SECK
Professeur de Biomécanique
de Judo à l'INSEPS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2002-2003

LANDING SAMBOU



Père, je te rend hommage à travers ce mémoire, pour les actions inlassables que tu as consentis à mon éducation, et de m'avoir fait découvrir et aimer ce magnifique sport (La Lutte).



- Mes défunts grand parents : Mamadou SAMBOU (Meudi), Issa DRAME, Arame NDIAYE, Khady SAMBOU. Je ne saurais trouver les mots pour exprimer à quel point je regrette votre absence. Qu'Allah vous accueille dans son Paradis.
- A l'Amicale des étudiants et l'Association des jeunes de Thiobon, à la jeunesse de Diannah
- A mes copains de chambre : Cheikh FALL, Sadia Goudiaby, Jonas SAMBOU, Nouha SAGNA.
- A Fama NDOYE, Daba THLAW, Ndèye Astou BADJI, Awa DIEDHIOU, Fatou SARR, Tening DRABO.
- A mes tantes Marie NDIAYE Guissa Faboure, Ciré Goudiaby
- A tous mes copains de promotion et particulièrement à Ablaye NDIAYE, Jean Michel Thilaw DIENE qui par leur spontanéité, leur ouverture m'ont un peu fait découvrir ce qu'est l'amitié.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont au Tout Puissant Seigneur, DIEU de m'avoir donné la force et le courage d'être arrivé au bout de mon travail.

Je saisis cette occasion pour témoigner toute ma gratitude et ma reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin dans leur esprit, leur cœur, par les faits et les gestes ont contribué à la réalisation de ce travail.

Qu'il me soit accordé en cet instant de penser ceux-là qui ont guidé mes premiers pas sur les bancs de l'école ! ma pensée est pour mes institutrices du jardin d'enfant, mes enseignants du primaire, mes professeurs du Lycée et de l'INSEPS, à tous mes collègues et condisciples, les administratifs et personnels des établissements et à tous ceux que j'ai côtoyé et qui parfois ont eu l'amabilité de me recevoir chez eux. Permettez moi d'avoir une pensée pour toutes les personnes qui ont perdu leur vie lors du naufrage du bateau « le Diola » à madame NIAYE avec qui j'ai connu et compris les grandes notions de la psychologie.

Que tous soient accueillis dans le paradis céleste.

- Si cette recherche a pu être menée à terme, je le dois avant tout à mon directeur de mémoire, le professeur Djibril SECK, Directeur de l'INSEPS pour qui, son encadrement est un devoir de mémoire à l'égard de mon père, qui est pour lui plus qu'un ami.

Il m'a constamment manifesté sa confiance et n'a cessé de me prodiguer soutiens, conseils, encouragements, suggestions et critiques tout au long de ce travail.

Je lui exprime mes sincères remerciements

Je remercie également

Monsieur Ibra YADE, qui m'a particulièrement aidé, en m'apportant sa grande maîtrise des problèmes de la lutte au Sénégal. Qu'il reçoive ici, le témoignage amical de ma reconnaissance.

Je désire remercier Monsieur Lassana COLY, entraîneur national de lutte olympique et Abdou Badji Directeur Technique National, dont les compétences et le dévouement m'ont été d'un grand secours.

Je remercie aussi Youba NDIAYE « WADIA » grand champion de lutte à Boucotte dans le département d'Oussouye et toutes les personnes interrogées dont la bonne volonté m'a permis de réaliser ce travail.

Je tiens aussi à remercier, la Fédération Sénégalaise de Lutte, son secrétaire général monsieur SARR.

Remerciements

- Aux Bibliothécaires de l'IFAN, de l'archive nationale, de l'INSEPS qui m'ont beaucoup aidé dans mes recherches.

Je n'oublierai pas

- Xavier LARCHER, Badou, Mame Birahime, Ibrahima, Mamadou, Lamine, Modou, Pape, Amadou, Bacary, Sadi, Sekou, Isamaila, Amidou Sambou, Lamine François Bassène, Mafou Aïdara, Ababacar ; Madjidi SONKO, Aliou, Papis, Mouhamed, Souleymane, Afan MANE, Mansour, Tonton, Mafou DIEDHIOU.

Mes Sœurs : Oulimata DEM, Aïssou, Banna, Gnima, Mameboy, Tida, Ciré, Ndèye Fatou, Khady, Yaye Nabou, Ndèye, Moussou, Mame Mari, Yaye Touti Sambou. Awa Koné .

Merci à

- Tous ceux qui m'ont également aidé dans la relecture et les corrections, je pense surtout à Awa Diedhiou, à Ndèye Aïssatou Sonko.
- A mes informateurs et à bien d'autres, très nombreux ;

Pour être tous nommément cités et qui, sans comprendre pour la plupart l'objet de mon étude, se sont prêtés avec complaisance à mes questions. Leur collaborations a été très enrichissante.

Que tous veillent trouver ici la marque de mes sincères remerciements et que le résultat présent soit pour eux la récompense de leur efforts et l'expression de ma fidèle reconnaissance.

DEDICACES

Au nom d'Allah le clément, le miséricordieux, gloire à son Prophète Mohamed (PSL).

Ce travail est dédié à :

MA MERE SOUNKAROU DRAME : les sacrifices que vous avez consentis à mon éducation demeureront à jamais graver dans ma mémoire.

Vous avez su me guider, me conseiller, m'encourager, me protéger et m'entourer d'un amour inestimable, vous serez toujours pour moi un exemple de courage et d'abnégation : Recevez ce travail qui est le votre, en témoignage de mon amour filial. Que le bon Dieu éclaire mon chemin afin que je reste fidèle à mon objectif : vous honorer et m'occuper de la famille.

- Mes oncles Dieré, Abba, Ibou SAMBOU, Kalipha DIATTA, dont les conseils permanents ont été aussi précieux que stimulants.
- Mon frère Ansoumana Sambou, ma sœur Mamiss Dialika SAMBOU en témoignage de ma gratitude, de mon amour et de mon affection.
- Ma grande mère : Khady NDIAYE (mère NDIAYE) pour le soutien moral et affectif qui m'a permis de soutenir la cadence jusqu'au bout.
- Ma tante Ndèye SYLLA pour son affection et son aide dans les moments difficiles que j'ai connu.
- Tous mes frères et sœurs de Dakar, de Kaolack de Ziguinchor
Que Dieu guide leur pas vers le chemin de la réussite
- A Ndèye AWA NDIAYE pour sa générosité et son affection à mon égard
- A toute la famille NDIAYE de Thiès
- A mes camarades de classes : Issakha DIOUF, Moustapha BOCOUM, dont les souvenirs resteront gravés dans ma mémoire.
- Mes tantes Moundaw DRAME, Binta DIEDHIOU, Mbassiré SAMBOU.

REPertoire D' S ABREVIATIONS UTILISEES

- FILA** : Fédération Internationale de Luttés Associées
- INSEPS** : Institut National Supérieur de l'éducation Populaire et du sport
- IFAN** : Institut Fondamental d'Afrique Noire
- MJS** : Ministère de la Jeunesse et des Sports
- RGPH88** : Recensement Général de la Population 1988
- CALA** : Confédération Africaine de Lutte Amateur
- CRPLA** : Comité Régional Provisoire de Lutte Amateur
- UASSU** : Union des Activités Sportives Scolaire et Universitaire
- CPR** : Comité Provisoire Régional
- CTR** : Conseil Technique Régional
- DTN** : Directeur Technique National
- MEN** : Ministère de l'Education Nationale
- CDEPS** : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
- EP** : Education Physique
- IRJS** : Inspection Régional de la Jeunesse et des Sports
- CSSA** : Comité Suprême du Sport Africain

SOMMAIRE

Pages

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>METHODOLOGIE</u>	3
<u>CHAPITRE I : BREF APERÇU SUR LA SITUATION GEOGRAPHIQUE</u> DU « MONDE JOOLA »	5
I.1. POPULATION	5
I.1.1. Le département de Bignona	5
I.1.2. Le département d'Oussouye	5
I.1.3. Le département de Ziguinchor	6
I.2. LE CLIMAT	6
I.3. LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES	7
<u>CHAPITRE II : MŒURS ET COUTUMES DES POPULATIONS</u> CASAMANÇAISES VERS 1850	8
II.1. La société joola	8
II.2. La famille	8
II.3. Le cycle de la vie	9
II.4. L'organisation politique	9
II.5. L'organisation Economique	10
<u>CHAPITRE III : PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIETE</u> TRADITIONNELLE	11
III.1. Agricultures traditionnelles et place des femmes	11
III.2. Travaux spécifiques des femmes joola	13
III.3. Le conditionnement social et psychologique de la femme joola. exemple chez l'enfant	14
III.3.1. L'Education	14

CHAPITRE IV : HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA LUTTE TRADITIONNELLE16

IV.1. Généralités 16

IV.2. Origine de la lutte 17

IV.3. Evolution historique 17

IV.4. Morphologie et valeurs physique du lutteur joola 18

IV.5. Répertoire technique 18

CHAPITRE V : INFLUENCE DES CROYANCES ET PRATIQUES MYSTIQUES SUR LA LUTTE TRADITIONNELLE20

V.1. Croyances et pratiques mystiques dans le Fogny et dans le Blouf20

V.2. Croyances et pratiques mystique dans le « Kassa »22

 V.2.1. Les origines du joola « Alin sitoué Diatta » 22

 V.2.2. Les causes réelles de la révolte 24

 V.2.3. Les requisitions en Casamance 25

 V.2.4. La révolte en Casamance26

 V.2.5. Un exemple de chant d'Alin sitoué Diatta27

CHAPITRE VI : DESCRIPTION DE LA LUTTE TRADITIONNELLE FEMININE JOOLA29

VI.1. Les compétitions sportives 29

VI.2. Les festivités après lutte 33

 VI.2.1. La danse 33

 VI.2.1. La danse de lutte : le Ekònkòn34

 VI.2.2. Les chants de lutte35

 VI.2.2.1. Chant du Ekònkòn 35

CHAPITRE VII : DE LA LUTTE TRADITIONNELLE A LA LUTTE SPORTIVE36

VII.1. Définition sportive de la lutte traditionnelle	36
VII.1.1. Caractéristiques	36
VII.1.2. Pratique	37
VII.1.3. Organisation de la lutte dans le monde	37
VII.1.3.1. La FILA	37
VII.1.3.1.1. But de la FILA	38
VII.1.3.1.2. Les instances de la FILA	38
VII.1.3.2. LA CALA	39
VII.1.3.2.1. Obligation de la CALA	39
VII.1.3.2.2. Prérogative de la CALA	39

CHAPITRE VIII : HISTORIQUE EVOLUTION DE LA LUTTE OLYMPIQUE40

VIII.1. Essai de définition de la lutte olympique	40
VIII.2. Evolution de la lutte	41
VIII.2.1. Evolution contemporaine des règles de la lutte	42
VIII.3. Bref historique de la lutte olympique au Sénégal	43
VIII.4. Difficile transfert de la lutte traditionnelle féminine à la lutte olympique....	44
VIII.4.1. Un contexte social peu favorable	44
VIII.4.1.1 Le cas de Isabelle SAMBOU	44
VIII.4.1.2. Le cas de Marie Nicolle DIEDHIOU	45
VIII.5. Présentation sommaire des performances du Sénégal en lutte olympique féminine	46
VIII.5.1. Aux championnats d'Afrique de 1997 à 2002	46
VIII.5.2. Au championnat du monde 2002 en Grèce	47
VIII.5.2.1. Commentaire des performances réalisés en Grèce	47
VIII.5.2.2. Recommandations	48

<u>CHAPITRE IX : PROPOSITION D'UN PLAN DE PROGRAMME</u>	
D'ACTIVITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA	
LUTTE OLYMPIQUE FEMININE.....	50
IX.1. Animation et vulgarisation de la lutte	50
IX.1.1. Organisation de séances de lutte	51
IX.1.2. Organisation des championnats départementaux suivis du championnat	
Régional	51
IX.2 Formation des Cadres	52
IX.2.1 Stage d'initiateurs animateurs de lutte.....	52
IX.2.2 Formation des juges arbitres	53
IX.3 Développement des infrastructures.....	54
IX.3.1. Création d'une arène régionale	54
IX.3.2 .Création d'une salle de lutte	54
CONCLUSION	55

INTRODUCTION

La lutte traditionnelle féminine Joola est un vieux sport qui, depuis les époques les plus anciennes et jusqu'à nos jours, accompagne l'évolution humaine.

Elle a été pour les Joola un signe de puissance physique et de virilité, un moyen d'augmenter la capacité de travail, de maintien de la forme, de combativité de la jeunesse, un moyen également de lier des amitiés : acte appelé « BAFALAYE » qui a une haute signification sociale.

La lutte traditionnelle féminine est périodique : le Colomodje qui se tient après chaque fin de récolte. Annuelle : Au 2^e jour de fête organisée à l'honneur du roi d'Oussouye, fête communément appelée « Houmeubeul » qui regroupe tous les villages environnants du département d'Oussouye et de quelques villages de la Gambie et de la Guinée Bissau.

Grâce aux efforts des uns et des autres, la lutte traditionnelle féminine est rendue moderne, sportive, dynamique avec des règles unifiées et universelles.

Après de longues tractations dans le monde, la lutte pratiquée par les filles fut acceptée à l'instar de la lutte olympique masculine, par la FILA et connaîtra son premier championnat du monde en 1987 à Lorensborg (Norvège.)

Au Sénégal, il y a une communauté où la fille pratique la lutte, avec des techniques très variées (semblables à celles pratiquées à la lutte olympique féminine) et vivant dans un milieu qui possède suffisamment de potentiel substantiel : La Communauté Joola de la Casamance.

Les pratiquantes, grâce à leurs techniques de lutte et leurs aptitudes physiques innées, naturelles, liées aux activités quotidiennes, ont pu passer de la lutte traditionnelle à la lutte olympique.

Ainsi l'objet de notre étude partira d'une part sur des motivations psychologiques et des acquis qui ont favorisé, le passage de la lutte traditionnelle à la lutte olympique. D'autre part, les degrés d'évolution c'est à dire comment les filles ont pu évoluer difficilement ou facilement par rapport aux autres filles de l'Afrique du Nord, qui ont été pour la plupart des transfuges du Judo à la lutte olympique.

Enfin une proposition d'un plan programme d'activité pour un développement de la lutte féminine

METHODOLOGIE

Compte tenu des spécificités du milieu concerné par cette activité qui est la lutte nous avons choisi l'entretien comme méthode de travail pour réaliser ce mémoire.

Ainsi l'idée de fixer l'oralité qui se perd de jour en jour, la volonté de trouver des moyens pour conserver la pratique de la lutte traditionnelle féminine et sa valorisation par rapport à la lutte moderne (lutte olympique), sans quoi devenu l'ombre d'elle même, elle (la lutte traditionnelle) ne sera plus qu'un vague souvenirs historique ou la légende finira par l'emporter sur la réalité, nous incitent à étudier, les acquis et les facteurs facilitants, le passage de la lutte traditionnelle à la lutte olympique, qui nous a valu tant d'honneur sur le plan international.

Cette étude se propose d'abord de relater l'historique et l'évolution de la lutte traditionnelle féminine tout en se référant de l'impact des croyances et pratiques mystiques sur celle-ci. Pour cela nous nous sommes rendu d'abord dans le Fogny ; durant notre séjour nous avons rencontré plusieurs femmes de cette localité, et à la question de la pratique de la lutte à un moment donné de leur jeunesse, la réponse fut unanime : « ici les femmes ne luttent pas, la lutte féminine n'existe que dans le département d'Oussouye » disent-elles. Ce qui a encore intrigué notre curiosité dans le but de comprendre les faits qui expliquent cela.

Néanmoins nous nous sommes rendu à Ziguinchor. pour ensuite rallier le département d'Oussouye.

A Oussouye nous avons rencontré de nombreuses femmes, des notables villageois dont l'actuel roi d'Oussouye Sibilou Mbaye DIEDIIOU qui fait de Houmeubeul une de ses priorités.

Très souvent, il est nécessaire d'arriver au village, en compagnie d'un originaire, qui vous introduit auprès de la personne que l'on veut rencontrer. Après les salutations d'usage et une conversation à bâtons rompus, on en arrive à l'objet de la visite en prenant soin de ne pas brusquer l'interlocuteur.

La personne raconte ce qu'il sait, sa mémoire n'est pas toujours fidèle mais il est imprudent de l'interrompre, car il perd parfois le cours de sa pensée, à la fin de chaque entretien il a fallu donner une somme de cinq cent Francs (500F) ou thé plus sucre sous forme de remerciement.

A Ziguinchor et à Dakar nous avons rencontrés l'entraîneur et des lutteuses qui pratiquent la lutte olympique et qui sont issues de la lutte traditionnelle, mais également des filles qui ont rejoint directement la lutte olympique sans pour autant passer par la lutte traditionnelle.

En plus des entretiens, nous avons fait un effort de documentation au niveau des archives régional (Ziguinchor) et national (Dakar), de la fédération sénégalaise de lutte, de la bibliothèque universitaire, du centre de documentation du MJS, de la bibliothèque de l'INSEPS et de l'IFAN.

Ceci bien sûr en supplément de la plupart des cours reçus à l'INSEPS.

Durant toute la phase de collecte de données, notre souci permanent était de dégager un substrat d'objectivité de la gangue de subjectivité que recouvraient les informations que nous recevions.

Nous avons œuvré dans ce sens grâce à des comparaisons, recouplements, confrontations etc.... ce travail fut pénible mais riche en connaissances tant sur le plan culturel que social.

CHAPITRE I : BREF APERÇU SUR LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DU « MONDE JOOLA »

La communauté joola se trouve implanter dans la région de Ziguinchor dont la capitale porte son nom. D'une superficie de 7 339 km², la région de Ziguinchor est située dans la partie sud du Sénégal. Elle comprend trois départements, Bignona, Oussouye et Ziguinchor, où se regroupent tous les services administratifs régionaux et départementaux.

Elle est limitée au nord par la Gambie, au Sud par la Guinée, à l'Est par la région de Kolda et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

I-1 POPULATION

Évaluée à 398.337 habitants au recensement général de la population et de l'habitat de 1988 (RGPH88) soit une densité moyenne de 54hbts/km², la population est à majorité Joola : 236.738 joola soit 60,7%.

I-1-1 Le Département de Bignona

Frontalier (au Nord) à la Gambie, il compte 147.632 joolas soit 80,6% de sa population d'après le RGPH88, après les Joola viennent les Mandingue et les Poolar (respectivement 11.195 mandingue soit 61% et 9 533 Peul soit 5,2%). Il comprend quatre arrondissements : Diouloulou (Baco), Tendouck (Blouf), Tenghory (Kalounaye) et Sindian (Fogny).

I-1-2 Le Département d'Oussouye

Kassa: Il est à l'Ouest de Ziguinchor et frontalier au Sud à la Guinée Bissau. Il compte 30.422 joola soit 82,4% de sa population. Après les joola viennent les Wolof : 1 753 wolof soit 4,8% de sa population, les Poolar 1.748 peul soit 4,7% de sa population. Il comprend deux arrondissements : Kabrousse, Loudia.

I-1-3 Le Département de Ziguinchor

Il compte 58.684 joola, soit 34,5% de sa population et est limité à l'Est par le département de Sedhiou et au sud par la Guinée Bissau. Ce département a la structure la plus hétérogène, après les Joola viennent les mandingue 24.591 mandingue soit 14,4% de sa population, les Poolar 23.023 peul soit 13,5% de sa population, les wolof 13 741 wolof, soit 8,2% de sa population, les manjaak, 12 836 manjaak soit 7,5% et les Mancagne 9.541 soit 5,6%. Le Fleuve Casamance le sépare avec le département de Bignona.

I-2 CLIMAT

La région de Ziguinchor appartient à la variante Soudano-Guinéenne, la région est assez bien arrosée au cours de la saison des pluies qui va généralement de mai en octobre. Le réseau hydraulique comprend un grand fleuve : La Casamance long de 300 km. Son folklore et sa tradition culturelle favorisent l'accroissement du Tourisme.

Pendant la saison des pluies, le Joola est préoccupé par les travaux champêtres : Cultiver de l'arachide, du Mil, Maïs, du Riz et de planter des arbres fruitiers.

Il est de nature laborieuse, solidaire et plus sensible à l'intérêt collectif.

Les hommes comme les femmes, se regroupent traditionnellement en association dans le but de s'entre aider et de se préparer éventuellement aux manifestations à caractère religieux ou purement traditionnel : circoncision, organisation des séances de lutte et autres cérémonies à juste valeur.

Chez les Joola, chaque catégorie de sexe a des tâches qui lui sont destinées c'est à dire que certains travaux doivent être faits par les hommes et autres par les femmes : Exemple : Les hommes cultivent les rizières et les femmes repiquent les pépinières de riz etc.... Mais il arrive également que les femmes cultivent des rizières.

Après les récoltes c'est à dire pendant la saison sèche, le Joola en dehors de ses préoccupations économiques, organise des séances de lutte dans le cadre des manifestations culturelles.

I-3 LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

D'après toujours le RGPH88, les absences d'un jour à moins de 6 mois défini par un lieu de résidence permettent de mesurer une certaine forme de mobilité physique. Ces déplacements temporaires sont très courants (cérémonies, parents, affaires etc....)

Dans l'ensemble de la région on note que 33 450 personnes (8,4% de la population de droit) sont temporairement absentes de leur domicile alors que 13839 personnes (3,5%) sont de passage dans une localité de la région.

Dans sa globalité la région compte plus de résidents absents que de visiteurs (5,8% contre 1,8%) ; Mais c'est le département d'Oussouye qui accuse le plus de sorties (13% contre 8,8 et 7,0% pour Bignona et Ziguinchor respectivement) et ceci quel que soit le milieu de résidence (Rural / urbain.)

Ces déplacements temporaires concernent d'avantage les femmes que les hommes (8,7% contre 8,1%) dans l'ensemble. Cependant en milieu urbain les hommes se déplacent plus que les femmes (7,1 contre 4,8%).

Dans le département d'Oussouye les femmes s'absentent plus que les hommes ; dans tous les départements, les absences du monde rural sont plus nombreuses que celles du milieu urbain (9,9 contre 6,0%) :

Tandis que pour les entrées (ou visites) on peut noter que les départements de Bignona et de Ziguinchor sont les plus visités (3,5 et 4,1% respectivement contre 2,4 pour Oussouye), les résultats ne font pas ressortir de différence entre les hommes et le femmes (3,8% pour les hommes contre 3,5% pour les femmes)¹.

¹ Recensement général de la population et de l'habitat de 1988 dans la région de Ziguinchor service régional des statistiques.

CHAPITRE II : MŒURS ET COUTUMES DES POPULATIONS

CASAMANÇAISES VERS 1850

Trois grandes ethnies se partagent la Casamance, auxquelles s'ajoutent des groupes moins importants par leur nombre, mais jouent un rôle actif dans l'histoire de la Casamance.

La Basse Casamance est peuplée de Banûn et de Joola. La moyenne Casamance est le pays des malinké, des balant et d'un petit groupe de Toucouleur, la haute Casamance est surtout le domaine des peul ou Fula qui à cette époque sont asservis par les malinké du Gaabu. ¹

II-1 LA SOCIÉTÉ JOOLA

Depuis un siècle la société Joola a évolué mais elle a conservé les structures fondamentales du passé. L'organisation sociale de nombreuses coutumes et mœurs sont encore vivaces de nos jours. Tel la lutte féminine.

Le monde que nous allons décrire ignorait encore en 1850, l'Islam et le Christianisme.

La présence de nombreux boekin (fétiches) lui conférait son originalité.

II-2 LA FAMILLE

L'unité économique de base était le couple conjugal. Il pouvait posséder sa case, son jardin, ses rizières. Etroitement associés dans le travail, l'homme et la femme participaient à l'effort commun de mise en valeur.

Le mari aménageait et labourait les rizières, recueillait le vin de palme, la femme repiquait et récoltait le riz. Le couple jouissait d'une autonomie certaine mais restait cependant lié aux parents, oncles, frères et cousins de la grande famille de type africaine.

¹ Christian roche : Histoire de la Casamance : Conquête et résistance : 1850-1920 . page34

La polygamie était plus fréquente chez les Joola du Fooñi ; la femme avait la possibilité de quitter son mari pour rentrer chez ses parents, mais elle ne pouvait emmener avec elle ses enfants qui restaient sous la garde du mari. Le mariage était une sorte de concubinage reconnu par la coutume et les femmes mangeaient en commun dans la case de la première concubine. Le nombre de femme dépendait de la richesse du mari en rizières.

II-3 LE CYCLE DE LA VIE

Après avoir été circoncis et participé au stage initiatique, le jeune Joola devenu adulte pouvait penser à se marier. Le jour de sa demande en mariage, il apportait aux parents de sa fiancée des boulines de vin de palme. Quelques temps après, il renouvelait ses cadeaux et allait aider ses futurs beaux parents à travailler les rizières. Il profitait de ses fiançailles pour aménager sa case et faire rentrer du riz dans le grenier.

Le jour du mariage, il offrait un pagne à sa femme. La naissance du premier enfant était attendue avec joie et impatience.

II-4 L'ORGANISATION POLITIQUE

Les européens ont souvent été frappés par une impression d'anarchie dans l'organisation politique des Joola. De nombreux rapports administratifs sont particulièrement sévères sur ce point. Il est fréquent de lire l'appréciation suivante « habitants au tempérament impulsif avec une violente répulsion à tout principe d'autorité »¹

Dans certains villages régnaient des rois. Personnages essentiellement religieux, ils exerçaient des fonctions de grands prêtres. Oussouye, Mlomp, Samatite, Batanière, enanpor avaient des rois intermédiaires entre le boekin et le groupe. Ils étaient redoutés et indispensables. Leur autorité était limitée et ils devaient se plier à

¹ Les Joola de la basse Casamance : in : Afrique documents n°51, mai 1960, P 60

de nombreux coutumes parfois très rigoureuses. Leur sort n'était guère enviable et la royauté, imposée par un conseil d'anciens à un villageois, était une charge pénible que l'on cherchait à éviter.

L'Organisation politique des Joola se fonde sur la juxtaposition de Communautés autonomes qui acceptaient de se grouper pour un temps déterminé jamais bien long au grès des circonstances, car face au danger les quartiers pouvaient s'unir sous l'autorité d'un chef prestigieux.

II-5 L'ORGANISATION ECONOMIQUE

Les Joola ignoraient les castes et les griots, ils sont égaux socialement et aucun n'a le privilège ou l'obligation de se livrer à des fonctions particulières qui lui confèrent une vocation définitive, le mettant au service de la collectivité. Ils (les Joola) connaissent une solidarité paysanne, bien africaine qui se manifestait dans des associations de travail dont le but était l'entraide par les travaux. Chaque village avait ses sociétés, avec des structures et une organisation particulière. C'étaient d'abord les classes d'âge qui se groupaient par quartiers. Les vieux, les adultes, les adolescents et les enfants non circoncis. Ils travaillaient pour réunir le maximum de vivres, riz porc, bœuf afin de célébrer collectivement de grandes fêtes. Il existait aussi des sociétés de travail masculine et féminine qui réunissaient des individus de conditions semblables, elles avaient pour tâche de venir en aide aux membres du groupe qui en avaient besoin. Un père de famille atteint par la maladie était aidé dans son travail d'aménagement des rizières, non seulement par les membres de sa famille proche, mais par les participants de la société à laquelle il appartient. De même au moment des récoltes les femmes de la société féminine correspondante venaient aider sa femme à recueillir le riz.

CHAPITRE III : PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

III-1 AGRICULTURES TRADITIONNELLES PLACE DES FEMMES

Les travaux agricoles subviennent totalement aux besoins alimentaires des populations et accessoirement fournissent des denrées commercialisables qui sont facteurs de l'intervention de la modernisation dans les campagnes traditionnelles ».¹

Une stricte répartition des tâches entre les hommes et les femmes est respectée dans les sociétés traditionnelles. Le domaine domestique relève uniquement des attributions de la femme, alors que le domaine agricole fait appel de façon plus ou moins égale aux deux sexes. - Ou- que ce soit les Joola sont riziculteurs. Les rizières sont la propriété des hommes uniquement qui se les transmettent. Le riz est, pour ainsi dire l'unique nourriture des Joola :trois fois par jour est servi du riz pour les repas.

Les riziculteurs Joola procèdent comme suit :

Le débroussaage : s'il est nécessaire est effectué par l'homme et la femme ensemble. Les cultures débutent par des travaux des hommes, qui consistent à renforcer les barrages qui séparent les différentes parcelles et à retourner la terre à l'aide de la Kadiandou « instrument agricole d'environ deux mètres, fait d'un long manche de bois terminé par une palette de même matière bordée d'un renforcement de fer ».² Pour les Joola Huluf, l'homme cultive mais pas la femme c'est à dire qu'elle ne manie pas la Kadiandou, par contre dans le groupe Joola serek les femmes font usage de la Kadiandou de la même manière que les hommes. Les travaux suivants sont confiés aux femmes : elles tirent le riz des pépinières cultivées par les hommes, et le repiquent dans les rizières disposées à cet effet. Le repiquage s'effectue d'Août à Septembre.

¹ Reveyrand odile : tradition, modernité et tendance culturelle des femmes de Casamance publié à l'université de Lyon II 1980 – Page 47

² Les Joola de la basse Casamance : in : Afrique documents n°51, mai 1960, P 79

Alors que le riz mûrit, les femmes, sans relâche, sont obligées de mettre en fuite les oiseaux gourmands. En décembre elles moissonnent et rapportent les gerbes de riz dans de vastes paniers.

Le riz est déposé dans le grenier situé au dessus de la chambre conjugale seule la femme y a accès pour prélever la ration quotidienne.

Placées dans une large vannerie aux bords peu hauts, les gerbes sont foulées aux pieds, les graines recueillies sont pilées dans le mortier afin de séparer la graine de son qui est ôté par vannage .

Pendant la saison sèche, les femmes transportent du fumier du village aux champs pour en fertiliser la terre. C'est encore elles qui portent le bois de la brousse au village pour faire le feu.

La participation de l'homme à l'économie villageoise est intense mais de courte durée, quelques semaines seulement. Par contre, la femme est mise à contribution toute l'année. les travaux comme nous l'avons vu précédemment se font rarement en solitaire. Le travail de la femme est sans fin. De retour des champs, il lui faut de l'eau et préparer le repas.

L'énergie masculine et l'énergie féminine sont d'un effet providentiel, sur les ressources tirées de ces sols, marqués par la sécheresse ou l'humidité. « On pourrait penser que le type de travail et les aptitudes physiques concomitantes exigent cette répartition sexuelle des tâches. L'homme par son pouvoir fécondant, s'allie utilement aux sols arides et de façon analogue, la femme par des dispositions fertilisables, s'accorde aux sols mouillés ¹ .

¹ Reveyrond Odile : tradition, modernité et tendance culturelle de femme de Casamance – Page 57

II-2 – TRAVAUX SPECIFIQUES DES FEMMES JOOLA

Une activité pratiquée par les femmes Joola d'Ediougou et de Djivante deux villages a proximité d'Oussouye : la poterie.

La poterie est attachée aux lieux, à la terre d'Ediougou ou de Djivante, elle ne peut être manipulée ailleurs que sur le terrain ou elle est extraite. La terre utilisée est grise, forte d'argile mêlée à des coquillages pilés. La masse compacte de terre est fouillée au pieds puis malaxée à la main. Elle est légèrement aplatie et posée en spirale montante, jointe par simple pression des doigts.

Le font du pot commence en forme de cône est ensuite posé sur un disque de terre sèche pour faciliter le tournage. Trois semaines plus tard après séchage, les pots sont cuits au centre d'un grand feu de branchage et de feuilles de rôniers. Ces travaux féminine font preuve de l'ingéniosité des femmes pour satisfaire leur désirs matériels.

Pour les femmes habitants des régions marécageuses et salines comme Niomoun par exemple, il est un autre moyen de gagner de l'argent : le ramassage des huîtres de palétuviers. A la saison sèche les femmes quittent le village durant plusieurs semaines, elles se déplacent par pirogue, qu'elles rament d'un marigot à l'autre et décrochent les huîtres des pieds des palétuviers (dans ces zones pratiquement toutes le filles savent nager).

Puis une fois accosté, à l'aide des braises d'un feu, elles placent les coquillages qui s'ouvrent, récupèrent les mollusques fumés et les entassent dans de grands sacs. Elles prennent encore leur pirogue pour partir ensuite à Ziguinchor proposer leur marchandise, le bénéfice de la vente leur revient.

III-3 – LE CONDITIONNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA FEMME JOOLA EXEMPLE CHEZ L'ENFANT

Certains hésitent à attribuer les comportements adultes à un héritage génétique ou à une formation sociale. Pour notre part nous ne pouvons nier qu'un vécu est expérimental et que la personnalité adulte bien qu'emboîtée sur un fond héréditaire est façonnée par les visées conscientes ou inconscientes du groupe d'appartenance.

III-3.1 L'éducation

Pendant toute l'enfance garçons et filles sont ensemble mais très tôt leur occupations divergent et les jeux s'élaborent entre enfant de même sexe.

Pas de jeux solitaires, la plupart du temps il s'agit de jeux corporels, de lutte ou le corps est éprouvé dans le contact physique ¹.

Pendant longtemps le garçon continuera à s'adonner à des activités purement ludiques sans but apparent. Par contre la petite fille aura très tôt la responsabilité d'un enfant plus jeune et aidera sa mère à porter l'eau, à piler etc....

Les jeux n'emploient pratiquement pas d'objets intermédiaire. La poupée n'existe pas. La petite fille a des 7-8 ans la charge d'un petit frère ou d'une petite sœur qu'elle porte sur le dos. Avant cet âge la fillette joola pose sur son dos à l'aide d'un pagne un morceau de bois, son souci n'est pas tant la représentation de l'enfant que l'accomplissement de gestes maternels. La mère est imitée mais l'objet n'est pas investi.

Lorsque l'enfant grandit, l'espoir d'appartenance à un groupe apparaît et se concrétise par des associations de jeunes, de filles, de garçons. Les filles se retrouvent pour des activités communes, principalement la lutte comme les garçons.

¹ Lasnet (Dn) IN une mission au Sénégal, puis Chailanel 1900 - Page 163

Généralement quand les mamans sont dans les rizières, les hommes et les jeunes garçons dans les champs ; les jeunes filles qui assurent la garde de leur petits frères ou petites sœurs dans les maisons organisent très souvent des rencontres de lutte traditionnelle en l'absence des adultes. Par le phénomène d'imitation elles essaient de reproduire ce que font les adultes à l'occasion des rencontres inter villages organisées à la grande place publique.

CHAPITRE IV : HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA LUTTE TRADITIONNELLE

Dans ce chapitre nous n'allons pas faire de différence entre la lutte traditionnelle féminine et celle des garçons, parce que de tout les temps les hommes et les filles ont lutté ensemble.

IV-1 GENERALITES

Les origines de la lutte remontent aux premiers hommes. En ces époques lointaines, elle (la lutte) ne se présentait pas sous l'aspect que nous la connaissons aujourd'hui. Elle n'était pas loisir sportif, ni besoin d'évasion ou détente sociale, elle était plutôt un moyen de survie.

Jadis en Afrique noire, les guerres entre tribu étaient des combats de corps à corps, une tribu envahissait une autre par la force physique de ses guerriers. Et généralement c'est après de sanglants combats qu'on parvenait à neutraliser l'adversaire. Ainsi c'est par la lutte que les hommes comme les femmes protégeaient leur vie et celle de leur famille ; c'est par la lutte qu'ils se procuraient la nourriture (chasse) ; ce qui fait d'elle un besoin nécessaire et primordial pour l'initiation des jeunes parce qu'ils auront plus tard comme devoir et obligation de défendre le clan ou la tribu.

Et des siècles plus tard, avec la découverte de la culture, de la terre et l'apparition des premiers outils en métal, ainsi que la domestication des animaux, la lutte acquit progressivement un nouvel aspect, celui de moyen d'expression physique et morale, ensuite de divertissement avec la diminution des formes de guerres. Elle a servi très souvent de moyen juridique pour régler des conflits sociaux pour la désignation d'un chef de tribu ou de guerre, les plus forts étaient fêtés en grande pompe.

IV-2 ORIGINE DE LA LUTTE

Fixer les origines de la lutte en Egypte, au Niger ou dans quelconque autres pays, serait jusqu'à preuve du contraire une approche sans fondement, car les peuples à toutes les époques et à tous les niveaux ont eu à pratiquer une forme quelconque de lutte. Mais l'on peut dire que la lutte jouit de la plus ancienne popularité, comme en peut témoigner les fresques historiques découvertes dans les tombeaux ou sépultures datant de la 5^e dynastie des rois quelques 2470 à 2320 ans avant Jésus Christ où sont dessinés des couples d'enfants entrain de lutter. Cette image d'enfants qui luttent montre bien que l'homme n'a pas uniquement lutté pour vivre, pour se défendre, mais l'homme a aussi lutter pour se divertir et c'est ce qui donne à la lutte son caractère sportif et culturel.

VI-3 EVOLUTION HISTORIQUE

En Afrique noire et plus particulièrement au Sénégal dans le milieu Joola, la lutte a su passer d'un moyen de survie et de règlement de compte à un moyen de divertissement pendant les jours de fête, pendant les cérémonies de grande envergure, parce que renfermant les chants, la danse, le contact, le brassage en un mot la communion populaire.

La lutte se pratiquait dans les rizières, du bois était allumé pour l'éclairage de la place destinée à cet effet ; il faut également signaler qu' à ce moment un combat ne prenait fin à condition qu'un des lutteurs totalement épuisé.

La communauté villageoise a ensuite lutté pendant la saison sèche entre les mois de décembre et janvier, période que l'on appelle « Koueguere ». c'est-à-dire période de la récolte . c'est une période d'indépendance familiale et aussi une période transitoire entre l'hivernage qui a pris fin en octobre début novembre et la saison sèche proprement dite qui va de février, mars, avril, période durant laquelle les personnes les moins âgées vont vers le nord du pays à la recherche par l'exercice de

fonctions diverse, un peu d'argent. Le mois de mai reste celui qui est réservé à la préparation des champs avant d'entamer les travaux de l'hivernage.

Vous aurez constaté que selon la répartition et les occupations que décembre et janvier sont les deux mois les mieux indiqués parce que les gens étant plus disponibles mais surtout parce qu'il y a beaucoup à manger

IV-4 MORPHOLOGIE ET VALEURS PHYSIQUES DU LUTTEUR JOOLA

Le lutteur Joola possède un développement remarquable du train supérieur et de la musculature dorsolombaire. Ceci est lié au maniement de la houe, qui est utilisé dans les travaux champêtres surtout le « Kadiandou » utilisé dans les travaux champêtres et agricoles et dont l'usage permanent a modelé la morphologie du lutteur Joola.

Signalons qu'en Casamance, il arrive très souvent que lorsqu'on a une bonne saison des pluies, les rizières soient remplies d'eau et la culture au niveau de ces rizières constitue une véritable épreuve de musculation.

La valeur physique de ce lutteur ou lutteuse semble reposer sur sa force sa vivacité, sa résistance mais aussi sa rapidité.

IV-5 REPERTOIRE TECHNIQUE

Dans le Blouf, la forme du corps la plus utilisée est le décalage combiné avec un crochet de jambe. Cette technique semble être liée à l'utilisation du « Kadiandou » dans les rizières : le paysan du Blouf manie son instrument en faisant un mouvement de torsion pour décaler celui-ci à gauche puis à droite en prenant appui sur un genou.

Dans le fogny le mil est la principale culture, on y cultive aussi de l'arachide. L'outil le plus utilisé pour la culture est le « donkoton » qui est un instrument très

petit avec un manche court ; le Binderang est également utilisé après les cultures pour désherber les champs .

Le maniement de ces instruments expliquerait sans doute l'étonnante musculature du train supérieur et surtout de la zone dorsolombaire du Joola fogny dont la technique repose sur l'arraché avec les bras sur contrôle de la ceinture de l'adversaire.

L'utilisation des ces instruments semble également expliquer la garde très basse du lutteur fogny.

Dans le Kassa on aurait pu trouver la même forme de lutte que dans le Blouf car la morphologie du lutteur est à peu près la même, mais l'interdiction formelle de la prise du « NGimbe » modifie et limite tout le répertoire technique du lutteur. Le lutteur Kassa adopte une garde basse et a une préférence pour les techniques en passage dessous, genre ramassement des jambes. Dans le Kassa la lutte peut commencer indifféremment debout ou au sol. Au sol les lutteurs se déplacent sur les genoux pour entrer en contact et à partir de moment, ils peuvent se relever et continuer en lutte debout jusqu'au terrassement de l'adversaire.

CHAPITRE V : INFLUENCE DES CROYANCES ET PRATIQUES MYSTIQUES SUR LA LUTTE TRADITIONNELLE

Dans ce chapitre , nous allons voir les différentes formes de croyances et pratiques mystiques selon que l'on soit dans le Blouf, le Fogny ou le Kassa .

La lutte traditionnelle féminine même si elle avait existé dans le blouf et dans le fogny, elle a disparu dans ces zones à cause de l'impact des pratiques mystiques et de la pénétration des religions étrangères révélées, telle que l'islam et le christianisme

Contrairement au Kassa ou la population fortement attachée à ces pratiques mystiques et connaissant une pénétration tardive des religions révélées a su conserver ses coutumes et vertus par rapport à la lutte traditionnelle féminine .

V-1 CROYANCES ET PRATIQUES DANS LE FOGNY ET LE BLOUF

Elles reposent surtout sur l'excision des jeunes filles. Chez les Joola du Fogny et du Blouf les fillettes (entre 7 et 14 ans) sont conduites dans le bois sacré des femmes, ou dès le premier jour , elles sont excisées . Elles vivront là, une quinzaine de jours le temps de la guérison.

Au crépuscule , elles sortent du bois sacré et vont ensemble dormir dans une case du village , elles marchent en chantant , frappant des mains et tapant sur du fer , dans le but d'éloigner les hommes et les garçons de leur passage.

A l'aube , elles feront le trajet inverse de la même manière . Les jours suivants, les femmes leurs enseignent des chants, des danses et la façon dont elles devront, femmes s'adresser aux vieux .

La mise à l'écart du village (bois sacré) ne suppose pas de rupture radicale avec la mère qui continue ponctuellement à voir sa fille (Contrairement au garçon que sa

mère ne connaîtra pas à sa sortie d'initiation); elle marque plutôt la mise à disposition du monde masculin . La fille entre officiellement dans la moitié féminine de la société et , cette expérience, en dehors de la concession familiale préfigure la séparation de la famille paternelle lors du mariage .

Là (bois sacré) s'apprennent les règles de conduite, les lois de la survie, mais aussi celle du respect dû à son prochain. Et ce, jusqu'à la fin de leurs jours. Il en découle nombre de valeurs qui honorent le Joola : la politesse, le don du meilleur de soi à celui qui est accueilli en ami... Dans le dénuement le plus cruel, les filles une fois féminine sauront sourire, malgré tout. Elles auront cette pudeur remarquable qui refoule leurs préoccupations et leurs problèmes dans le secret de l'intimité⁽¹⁾ .

Mais encore sont donnés les meilleurs conseils de comportement à l'égard du mari, en bref tout ce qui fera de la fille une bonne femme c'est à dire une bonne mère, bonne parente, bonne épouse.

Cela constitue le secret féminin, seules les femmes y assistent y participent concrètement. Le corps et l'esprit de la fille sont transformés en corps et esprit d'une femme, douée de la capacité de fécondité

Ainsi façonnée la jeune fille va pouvoir devenir, vers l'âge de 15 ans épouse , femme et non combattante .

⁽¹⁾ Soforal: Bulletin de la semaine régionale de la jeunesse et de la culture page 10 Ziguinchor 3-4-5 Avril 1994

Aussi la large diffusion des religions étrangères révélées islam ou christianisme , verra la lutte traditionnelle féminine incontestablement menacée (Contrairement à celle des garçons), car il sera inconcevable dans la conception musulmane ou chrétienne de voir une fille presque nue pour lutter .

L’Ethnie clairement consciente du danger qui plane sur sa culture et son unité ; va s’ouvrir à d’autres formes d’activités conservatrices.

Exemple : les Joola de balingore islamisés en 1933¹ ont crée la même année au niveau villageois une association d’apparence folklorique , le « Kumpo » qui offre tous les caractères d’une institution de conservation et de protection de la coutume ainsi que la cohésion ethnique. Très vivace dans le boulouf et le fogny elle est inconnue sur la rive gauche du fleuve-(le kassa) où la population Joola est demeurée presque entièrement fidèle aux boekin.

V-2 CROYANCES ET PRATIQUES MYSTIQUES DANS LE "KASSA"

Dans ce sous chapitre nous avons décidé de parler de l’histoire d’Alinsitoué DIATTA , car ce mouvement se situe dans la lignée du Bukut mais, alors que ce dernier ne restructurait que le monde masculin, le culte d’Alinsitoué modèle la société Joola toute entière , hommes et femmes , se confondent dans une recherche de la spiritualité immatérielle du Dieu céleste unique.

V-2.1 Les Origines du Joola "alinsitoué Diatta "

Alinsitoué naît aux environ de 1920, dans le quartier de Nialou du village Joola de kabrousse, n’avait pas de frère (son père mourut alors qu’elle était encore en bas âge, pour lui éviter toute sa vie des plaisanteries à ce propos, on l’appela aline sitoué c’est à dire « la sœur de sitoué » ; encore enfant, Alinsitoué fut saisonnière et peut être domestique dans la ville cosmopolite de Ziguinchor.

¹ Gean Girard: Gène du pouvoir charismatique en Basse Casamance Page 31

A l'âge de 20ans, Alinsitoué s'employa comme bonne à tout faire successivement à Ziguinchor et Dakar. Là une maladie lui paralysa les membres inférieurs. Son mal évolue elle ne demeura handicapé que d'une jambe . Cette amélioration fut interprétée comme un avertissement divin. Elle se mit à avoir des visions qui se poursuivirent sans interruption jusqu'à son arrestation en 1943.

La première se produisit en 1941 au marché Sandaga où des génies la prirent par la main, la conduisent face à la mer et lui dirent : « Nous sommes envoyés par Dieu au près de toi, il faut faire comprendre aux hommes qu'ils doivent faire la charité que nous indiquons ainsi ils auront la pluie ». A la suite de cette révélation , Alinsitoué regagne Kabrousse où sa renommée l'avait déjà précédée .

Il est fort probable qu'au cours de son séjour Dakarois . Elle avait été informée des événements d'Europe, de la défaite de l'armée française et avait constaté l'anxiété des Européens et leur inquiétude devant la situation économique .

A kabrousse, Alinsitoué s'installa dans le quartier de Mossor, au bord de la mer « un beau matin disent actuellement les vieux, elle se réveilla, réunit le village et lui annonça que chaque année, elle devrait faire la « charité » d'un bœuf noir c'est à dire offrir à dieu le sacrifice d'un bœuf noir pour obtenir la pluie source de richesse, elle se mit à tenir des réunions afin de prendre ses compatriotes à témoin de la mission qui lui était confiée. Elle leur expliqua ses rêves et justifia l'obligation dans laquelle elle se trouvait de prophétiser , par un ordre impératif émanant de Dieu. Elle commença à faire des sacrifices de bœufs noirs et la pluie tomba. Son nom répandit partout.

V-2-2 LES CAUSES REELLES DE LA REVOLTE

En 1940, la défaite militaire française, suivie de l'occupation partielle et bientôt totale de territoire métropolitain entraîna un ralentissement, puis une quasi interruption des échanges entre la France et ses possessions d'outre-mer. Le Sénégal fut littéralement asphyxié par la rupture des relations avec la métropole.

Très tôt en effet dans la seconde moitié du XIX siècle, le Sénégal avait été orienté par l'autorité coloniale vers la monoculture de l'arachide en vue de l'exportation. La graine oléagineuse conquiert rapidement tous les terrains de la partie centre-occidentale du pays et se développa au dépens des cultures vivrières.

A la veille de la deuxième guerre mondiale et pour plus de la moitié de ses besoins alimentaires, le Sénégal était donc tributaire des importations de vivres notamment de riz de base de la nourriture dans les régions productrices d'arachide. Cette dernière fournissant à la colonie l'essentiel de ses revenus monétaires et ne trouvant de débouché qu'en France, l'interruption du commerce avec les ports métropolitains fut catastrophique pour les régions les plus peuplées et les plus actives du pays.

L'administration eut donc à faire face brusquement à une situation très délicate et dut s'efforcer de se procurer dans la colonie même les produits nécessaires au ravitaillement de la population, particulièrement de celle des villes qui souffrait gravement de la pénurie. Elle fit appel en la circonstance aux régions où subsistait une forte agriculture vivrière et capables de fournir les approvisionnements dont on manquait cruellement. Or la Casamance faisait figure de grenier à riz du Sénégal.

V-2.3 LES REQUISITIONS EN CASAMANCE

Comme nous l'avons vu dans le Chapitre I « bref aperçu du monde géographique,», la Casamance est compartimentée et difficile à accéder, isolée par l'enclave Gambienne, coupée de marigots, parsemée de forêts malaisément pénétrables, ne pu être pacifiée que tardivement dans les premières années du XX siècle, à une époque où la mise en valeur des portions septentrionales et centrale du territoire sénégalais avait commencé depuis longtemps. Dans l'ensemble de la province, la partie ouest ou basse Casamance fut ardue à pénétrer.

En 1943, le lieutenant colonel Sajous, commandant du cercle de Ziguinchor et gouverneur de Casamance se désolait de l'impuissance administrative face à ce pays insaisissable où l'autorité avait peiné à s'exercer.

« la proximité de la frontière toute conventionnelle avantage les éléments indésirables qui, en quelques instants, la franchissent et se réfugient hors de notre contrôle chez des parents ou amis de même race. En un mot, tous se conjuguèrent pour entraver une action facile et rapide, une surveillance poussée, un contrôle constat, à moins de disposer d'un personnel nombreux »¹

C'est en basse Casamance, région forte productrice de riz que la politique administrative de prélèvement de vivres s'exerça avec le plus rigueur. Les réquisitions portent essentiellement sur le riz et le bétail ce qui choquaient profondément les convictions religieuses des populations.

Ces confiscations eurent pour résultat l'appauvrissement des lignages les plus riches, ceux possédant le plus grand nombre de bêtes et la diminution en somme du bien public, conséquence on assiste à une baisse de la pratique de la lutte surtout au niveau des filles.

¹ rapport administratif d'ensemble sur la visionnaire de Kabrousse et ses adeptes – Février 1943 (archives nationale du Sénégal – DAKAR).

V-2.4 LA REVOLTE EN CASAMANCE

Dès juillet 1942, l'attention de l'autorité française en Basse Casamance avait été attirée par « diverses rumeurs suivies de déplacements lointains d'indigènes qui se rendaient à Kabrousse, agglomération située à l'extrême sud ouest de la province d'Oussouye dans le cercle de Ziguinchor à proximité immédiate de la Guinée portugaise » Après enquête il se confirma qu'une femme nommée Aline Sitoué, se disait inspirée de Dieu, qu'elle « avait pris une influence spirituelle occulte et sérieuse auprès des indigènes du cercle et avait fondé un nouveau culte qui attire de nombreuses foules venues de partout>>.

Les visites « d'Aline Sitoué » semblent avoir débuté en juin 1942, une ère de bonté et de charité devait commencer. Dans ce but chaque village devrait d'abord sacrifier un bœuf. Dès lors, dans les points de la province, des indigènes ont été détachés pour aller se rendre compte à Kabrousse de la valeur des visions de la femme. Ils sont retournés pleinement convaincus.

Dans chaque village, la visionnaire ordonna de « sacrifier un certain nombre de bovins dont elle fixait elle-même le chiffre. Six jours de fête devraient être obligatoirement consacrés à cette occasion. Durant ces six jours, un jour était consacré pour la pratique de la lutte chez les filles. Et à cela, des jeunes filles de tous les villages étaient envoyés à Kabrousse apprendre des chansons nouvelles composées par Aline Sitoué et qu'elles devaient répandre à leur retour.

Par ailleurs, la visionnaire aurait interdit de produire certaines variétés de riz et préconisé la culture du riz indigène à l'exclusion des variétés étrangères. Elle aurait interdit la culture de l'arachide : L'impôt et le service militaire seraient supprimés. Elle aurait ensuite modifié la coutume Joola en ordonnant un jour férié tous les cinq jours à l'occasion duquel homme et femme vont s'adonner à la pratique de la lutte aux chants et la danse au rythme du Konkon.

En juillet 1942, le Gouverneur général du Sénégal à Saint Louis donnait des ordres rigoureuses aux autorités de Ziguinchor « si l'influence de la prophétesse se développait, entraînant une action gênante pour les autorités, celles-ci avaient le devoir de procéder à une arrestation brutale de la femme, à son transport immédiat à Ziguinchor, puis à Tambacounda d'où elle serait envoyée ensuite hors de la colonie.

V-2.5 UN EXEMPLE DE CHAT ET ALIN SITOUE DIATTA

Oh ! alinsitoué !

Oh ! vous Balila qui êtes Dieu parmi nous

Ce dieu que vous possédez, nous le glorifions avec joie

Chantons, chantons pour Dieu

Car nous retenons avec confiance vos paroles

Et respectons ce dieu qui accepte le sang des animaux offerts

A vous dieu nous demandons de nous pardonner

Et de laisser passer nos erreurs auprès de vous

Oh ! dieu ! pardonnez-nous

Chantons ! chantons !

Dieu nous pardonnera avant de nous disperser de ce lieu

Et nous donner un au-revoir de paix

Une paix qui emplira de bonheur et bonne chance à tout le monde

Que dieu exauce tous nos souhaits

Que nos charités soient agréées par dieu

Par l'intermédiaire de notre pieu à qui il a donné la puissance

Au-revoir, au-revoir

Que chacun garde la paix, la paix

La prière de la « charité » est à distinguer de l'invocation à l'esprit de Boekin (fétiche) qui matérialise de façon permanente dégage une énergie active également constante. Il obéit à un homme, à une femme, à un vieillard, émanation représentative de l'unité lignagère. Il possède ses lois et interdits.

Son action est spécifique dirigée selon la volonté du propriétaire vers le bien ou le mal, cette orientation pouvant varier à tout instant , obéissant au gré du féticheur à une invocation contraire à la précédente par exemple, la maladie est la punition résultante d'un manquement volontaire ou non à la loi du fétiche . Le desservant ordonne au boekin de sanctionner la faute, le coupable frappé par le mal avoue , sa famille offre un sacrifice de rachat en immolant un bœuf , une chèvre , un porc. Cette journée de sacrifice est fêtée par des séances de lutte , de chants et de danse .

Le féticheur présente à son boekin au nom de la collectivité la demande de pardon, effectue le sacrifice et purifie le corps du patient par l'eau. La malédiction levée , le consultant retrouve son énergie vitale et peut guérir .

Pour Aline Sitoué , l'allégeance de l'homme envers Dieu se manifeste à l'aide de formules rituelles symboliques et non plus ou moyen de sacrifices et d'offrandes, car l'intervention divine apparaît comme un don gratuit , comme l'accord généreux d'une grâce. L'humanité bénéficie à la suite d'un acte de participation ouvert à tous, effectué par une collectivité communiant dans le repentir et l'espérance.

CHAPITRE VI : DESCRIPTION DE LA LUTTE TRADITIONNELLE FEMININE JOOLA

Ce chapitre fera l'objet d'une étude descriptive de la lutte traditionnelle féminine dans le département d'Oussouye, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédant, cette localité est demeurée fidèle à la pratique de la lutte féminine et connaît de phénomènes multiple, d'effervescence sociale qui rassemble en un point donné, une population avide d'enthousiasme collectif, provoqué par les associations de jeunes mais auquel assistent tous les sujets du village. Ainsi nous allons examiner..

- d'une part les compétitions sportives
- d'autre part les festivités après lutte , pretextes à de multiples chants et danses.

VI-1 LES COMPETITIONS SPORTIVES

Il existe plusieurs sortes de compétitions sportives : mais les séances de lutte (exemple la fête royale dite houmeubeul) demeurent, de toutes les réjouissances , les plus célèbres et les plus aimées.

Le houmeubeul, est organisé une fois par an et regroupe tous les villages environnants du département d'Oussouye qui sont accompagnés par leurs champions aussi bien chez les filles que chez les garçons.

Etant de 6 jours auparavant, il est maintenant emmené de 3 jours à cause des occupations des uns et des autres.¹

Durant cette période, les lutteurs des villages proches d'Oussouye rentrent chez eux et ceux qui habitent loin restent, et sont pris en charge par le roi.

Jadis ces compétitions avaient encore plus d'ampleur qu'aujourd'hui.

¹ informations recueillies auprès du Roi Siboulou Mbaye DIEDHIOU

Chaque village « préparait » jalousement ses championnes en leur fournissant une nourriture substantielle, ces dernières ne pouvaient pratiquement plus quitter la case de regroupement où elles étaient assistées par les sages (vieilles) du village, ni avoir de relations sexuelles pendant la semaine qui précédait le jour de lutte ; les meilleures cuisinières étaient convoquées pour faire cuire le riz et de porcs étaient abattus.

Le jour du déplacement vers Oussouye tout le monde se rendait dans le quartier où sont regroupées les filles, en chantant. Au préalable, les patriarches avaient sacrifié aux fétiches afin que ces derniers soient favorables aux championnes du lieu.

Le retour des vainqueurs prenait souvent l'allure d'un véritable délire : les lutteuses, portées en triomphe par les supporters, parcouraient tous les chemins du village au milieu des cris de guerre et des vociférations chantées.

Pendant la séance de lutte proprement dite, les filles possèdent chacune un pagne qui leur couvre les seins et qui s'attache entre les jambes ; mais elles n'ont aucun ornement spécifique (bracelets, cauris, boutons, queues de fils, plumes) contrairement aux garçons, bien que les conditions de lutte et les règles de jeu soient rigoureusement identiques pour les deux sexes. Très souvent le champion masculin épouse la championne féminine parce qu'il est ainsi persuadé que ses fils seront d'excellents lutteurs.¹

La fête est d'abord annoncée par le grand tam-tam au lever du jour, puis le rassemblement est sonné à coups de trompes.

Une fois sur le lieu destiné à la lutte, plus précisément à cent mètre (100m) de celui-ci les sages prennent la parole pour rappeler à chacune le but de la visite et encouragent les lutteuses à déployer toutes leurs forces pour une victoire finale.

¹ Le diola a donc un pressentiment de hérédité biologique.

Après la parole des sages, les lutteuses se mettent en rang et les supporters se mettent derrière elles pour faire le « Waul » qui est une chanson spéciale , qui ne se fait que dans de pareil circonstance.

A la question pourquoi le Waul, nous avons eu comme réponse que pendant l'intervention des sages pour attirer l'attention des lutteuses : en leur demandant de faire attention, de ne pas se laisser distraire, de commencer avec les lutteuses à force égale puis de grader les échelons, si l'on juge que l'adversaire est techniquement à sa portée.

Certaines lutteuses ont le stress, le « Waul » permet ainsi de leur remonter le moral.

Après le « Waul » qui ne dure que quelques secondes, les supporters l'entament avec des chants de lutte permettant ainsi le peloton de se diriger vers la place destinée à la lutte communément appelé « Elew ».

Les spectateurs se déplacent de part et d'autre du champ et forment un cercle, l'arrivée des lutteuses au milieu est enchaînée par des sauts , des cris et des chants. Il ne s'agit pas d'opposer un individu à un autre mais plutôt les villages entre eux. Les couples antagonistes sont composés de deux individus de même force et une jeune fille sollicitée par une autre visiblement plus douée peut refuser l'enjeu et ne pas lutter. Si elle accepte, il arrive, au cours du combat qu'une personne du clan du plus faible aille spontanément le retirer de l'arène. Donc il apparaît que ces jeux sont entrepris dans un esprit résolument sportif et l'issue du combat n'est retenue que si les deux individus sont vraiment considérés comme étant de même valeur. Aucun litige ne survient théoriquement du moins. Tant que le combat n'est pas décisif, il est loisible au roi de séparer les participants et d'annuler la compétition en cours pour des raisons d'organisations. Il n'est pas question évidemment d'interrompre un combat dont l'issue est imminente. De même le roi arrête les matchs nuls quand au bout de quelques minutes les adversaires s'avèrent incapables de se départager.

La lutte féminine joola obéit à certaines règles précises. Par exemple il est interdit de frapper l'adversaire sauf avec la tête, ces coups pourraient d'ailleurs blesser jusqu'au sang étant donné le harnachement des lutteuses. Ensuite, on n'a pas droit de saisir une pièce du vêtement. Enfin pour que le camp opposé marque un point, il faut que la combattante ait été terrassée.

Les deux jeunes gens s'affrontent en général en position accroupie pour éviter les prise de jambes. Tout d'abord elles se mesurent un genou en terre et cherchent à se saisir. Chacune pare ou esquive avec les mains en une joute savante. Puis l'une d'entre elles se décide : elle force sur l'autre la boutant à la poitrine ou au front avec le crane ou la ceinturant avec force. Les spectateurs observent le plus grand silence pendant ces instants. Il arrive que les lutteuses qui s'empoignent aillent au sol : étreintes et tractions se succèdent. Chacune usant de toute son énergie et de toute sa souplesse pour se dégager, quelque fois, l'une saisi l'autre par une jambe, la soulève de terre et essaie de la projeter. tous ces mouvements témoignent de la vigueur qui caractérise la paysanne joola, mais aussi d'une rare agilité et d'une étonnante promptitude de réflexes. Ces rencontres se forment, le plus souvent, à quelques minutes, deux ou trois au maximum.

Si au bout de ces courts instant, l'une d'elle n'est pas terrassée, le roi ordonne à un patriarche de séparer les lutteuses jugées alors de même force¹. Dans ce cas, les opposantes se serrent fraternellement la main à la fin du combat.

Le décompte se fait par de tout petits bois, environ une trentaine dans chaque main, le compteur à chaque terrassement de son équipe pique un bout de bois dans le sable. Ensuite à la fin on décompte les bouts de bois piqués dans chaque camp et la vainqueur sera l'équipe qui aurait piquer plus de bouts de bois dans le sable.

Rappelons qu'il revient au roi de décider de l'arrêt ou de la continuité des combats. En général quand le roi s'aperçoit que l'un des groupes est fatigué, il

¹ cette action de séparer se nomme « Kukulin »

décide de l'arrêt des combats pour permettre aux visiteurs qui sont proches d'Oussouye de se laver pour préparer leur retour.

VI-2 LES FESTIVITES APRES LA LUTTE : CHANTS ET DANSES

VI-2.1 La Danse

La danse est avec la lutte, le passe-temps favori du Joola. On danse à chaque occasion de lutte. On danse à chaque « moment religieux » de la personne (circoncision, funérailles). On danse par devoir comme on danse par jeu, on danse chaque fois que l'occasion s'en présente. C'est dès l'enfance que le joola s'exerce à cet art, devenu adulte, il sera capable de gesticuler des nuits entières, excité par le rythme frénétique du Kōnkōn.

Il aime particulièrement la répétition inlassable des mêmes successions posturales et des mêmes gestes stéréotypés. La chorégraphie Joola se réduit à quelques pas exécutés sur place sous la forme de piétinement saccadés et de faible amplitude¹.

La danse possède avant tout un sens social. Il n'existe pas ici de danses individuelles, la danse est toujours collective et s'efforce, la plupart du temps d'aboutir pour chacun, à une sorte d'état de demi dépossession de soi avec prégnance accrue de la conscience du groupe.

¹ Louis - Vincent THOMAS : les Diolas. Essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse Casamance IFAN-DAKAR 1959- page 396

VI-2.1. Les danses de lutte : le Kōnkōn

Les danses du Kōn kōn sont peut être les plus universelle et les mieux unifiées dans le département d'Oussouye. Ces divertissements sont pratiqués par les garçons et les filles à l'époques des luttes.

Ces danses suivent immédiatement les compétitions, elles réunissent indistinctement gagnant et perdant. C'est donc le moment de lier des amitiés. Cet acte s'appelle « Bafalaye » qui a une haute signification sociale.

Le rythme est assuré par deux lutteurs sur le tam-tam *ēndag* tandis que le troisième scande régulièrement les temps par l'intermédiaire de l'*ehembele*. quant au *boeghoer*, son rôle consiste le plus souvent à appeler les lutteurs. Enfin l'usage de l'*eindum* et de son associé le *bakōn* est assez fréquent. Les danses de lutte s'accompagnent de chant du Kōnkōn, exécuté par deux chœurs qui se répondent, celui des jeunes gens et des jeunes filles, pratiquement de 6-8 ans jusqu'à l'âge du mariage.

Dans le type le plus simple, les danseurs se disposent en rond, groupés d'après les âges, les plus vieux en tête. Ils sont accompagnés par les jeunes filles, qui forment la partie intérieure du cercle réalisée par les garçons. Les danseurs sont divisés en deux ou même trois files.

Ils avancent par petits pas, uniquement en pivotant sur les talons (tout le corps marquant bien le rythme) en agitant les grelots, puis ils reculent de quelques mètres. reprennent la marche en avant et ceci pendant des heures entières. Les jeunes filles peuvent rester en place et se contenter de battre des mains ou bien participer aux mouvements d'ensemble. Parfois tous les danseurs s'arrêtent, se retournent et parcourent le cercle dans le sens opposé.¹

Durant ces avancées ou ces reculs bien rythmés, les bras des danseurs peuvent être écartés ou au contraire, projetés en avant et ramenés le long du corps.

¹ ce pas s'appelle *Huyotōj* quand il s'applique aux filles, pour les garçons on dit *Kōnkōn*

Il existe pour les hommes, plusieurs variantes sur ce thème ainsi le danseur se tient raide, avance le pied droit en soulevant l'épaule droite, puis jette le pied gauche en avant en élevant l'épaule gauche, et ceci d'après deux temps fort bien marqués. Ou encore le danseur maintient ses coudes au corps, celui-ci étant légèrement incliné vers l'avant et glisse les pieds sur le sol, en amorçant avec souplesse un mouvement du corps de gauche à droite selon que c'est le pied gauche ou le pied droit qu'il avance. Notons que cette danse à deux temps, comporte toujours un temps forts, suivi d'un temps faible et elle est valable aussi bien chez les filles que les chez les garçons.

VI-2.21 Les chants de lutte

Le chant se réduit, pour les populations primitives à la tradition orale, puisque le langage écrit était pratiquement inconnu : le chant fait donc partie d'une vaste mémoire tribale qui se maintient par delà les générations. Cette littérature se frappe par sa qualité stylistique mais plutôt par sa valeur expressive. Les chants expriment la spontanéité du groupe et la sagesse de la conscience collective.

VI-2.2.1 Chant du Kõnkõn

1. Obahilibo (celui qui marche pensamment). Ou est donc ta fiancée pour applaudir à tes exploits ? O qu'elle est belle !
2. O habitants d'Eliba, qui prétendiez que votre champion était invincible et qui étiez prêts à offrir un bœuf à celui qui le terrasserait ; Añimen notre champion vient de démentir votre affirmation imprudente en écrasant votre plus beau titre de fierté. Où est donc le bœuf promis au vainqueur ?
3. bien que vos adversaires soient plus nombreux que nous, nous pouvons compter sur Hundunga (champion de Guinée Portugaise).O Hundunjà c'est l'heure de la lutte !
4. O Aluk. Ligen (aux bras vigoureux) que tes epaules sont redoutables !
5. O.Ehuma (celui qui brise) s'avance tout seul sur le terrain.O Ehuma notre espoir.

CHAPITRE VII : DE LA LUTTE TRADITIONNELLE A LA LUTTE SPORTIVE

La lutte est issue des temps les plus anciens, alors que l'homme chassait pour se nourrir et pour se défendre. Elle fut pratiquée plus tard comme activité distrayante. De cette époque est né un exercice physique qui permet de nos jours aux hommes de se rencontrer en compétitions amicales avec toujours les mêmes règles. La lutte sportive fut alors étudiée sur le plan de la technique et de la préparation physique.

Dans bien des pays, la lutte traditionnelle a grandement contribué à l'évolution de la lutte sportive (moderne) et ceci notamment au Sénégal et plus précisément dans le Kassa. avec le transfuge des filles de la traditionnelle à la lutte olympique.

VII-1 DEFINITION SPORTIVE DE LA LUTTE TRADITIONNELLE

La lutte est un combat réalisé d'après des règles unifiées et universelles, ayant comme but de vaincre l'adversaire en le terrassant, par l'usage d'actions techniques et tactiques soutenues par un potentiel physique et psychique de nos jours très important.

VII-1-1 Caractéristiques

La lutte se caractérise surtout par l'importance de la formation éducative physique, morale et intellectuelle qui en découle. Elle se distingue surtout, par son universalité, car de tout les temps l'homme a toujours cherché à mesurer ses possibilités par rapport à celle d'autrui elle participe de façon efficace au développement harmonieux du corps et de l'esprit.

VII-1-2 Pratique

Le contact avec l'adversaire constitue sa base de pratique en tant que sport. L'action d'attaque défense en est la principale notion physique.

La communication entre le donné et le recevoir oblige la pratiquante à avoir le sens de ses propres possibilités et celle de l'adversaire, la rapidité des actions adverses (rapidité de réaction) est une notion indispensable dans la pratique , à côté des caractéristiques psychiques tel que : le courage, la volonté du dépassement de soi etc..., recherche permanente du déséquilibre de l'adversaire, moyen pour l'acquisition de la victoire qui en est une finalité.

La lutte olympique se déroule sur un praticable de lutte ou tapis (voir caractéristique du tapis en annexe) avec une tenue et des chaussures adéquates.

VII- 1.3 ORGANISATION DE LA LUTTE DANS LE MONDE

Toute pratique sportive, pour s'enrichir doit emporter les conditions d'une Comparaison et d'un échange au plan international. Or chaque peuple à sa manière propre de s'exprimer à travers la lutte. Pour l'enrichissement de la lutte, il devenait nécessaire de parler le même langage, une espèce d'Esperanto de la lutte, ce que souhaitent représenter les deux formes de lutte agréées au plan international.¹

VII-1.3.1 la FILA (Fédération Internationale des Lutttes associées)

Elle se compose des fédérations nationales régissant des styles différents de lutttes dans leurs pays respectifs et ayant satisfait aux formalités d'affiliation et à raison d'une fédération par nation.

¹ le Lamb spécificité d'universalité... document de la fédération sénégalaise de lutte 1977.

VII-1.3 1.1 La FILA a pour but

- D'encourager le développement de tous les styles de lutte (luttres libre, gréco-romaine, traditionnelle ou Folklorique)
- D'établir et de diffuser les règles internationales des différents styles de luttres.
- De représenter et de défendre les intérêts de la lutte au comité internationale olympique et dans toutes les réunions sportives internationales.
- De désigner, sélectionner, perfectionner et contrôler les juges arbitres internationaux.
- De veiller à l'application des règles de la lutte aux compétitions internationales.

VII-1.3 1.2 La FILA est dirigée et administrée par deux instances

- le congrès annuel, instance suprême
- le Bureau exécutif qui a à sa tête depuis 2001 le Suisse

Raphael Martini

En Afrique, il y a une organisation interne des fédérations nationales qui est une structure affiliée à la FILA, la confédération Africaine de lutte amateur (C.A.L.A.)

VII-1.3.2 La CALA

La CALA est par contre membre du CSSA. Vis à vis de cette instance suprême du sport Africain, elle a des devoirs et des droits.

VII-1.3.2.1 Obligation de la CALA

- a) Coopérer étroitement avec le CSSA pour le développement de la discipline qui lui est confiée.
- b) Veiller à l'organisation technique des épreuves éliminatoires et finales des compétitions du CSSA.
- c) Inviter un représentant du CSSA à ses assemblées générales.

VII-1.3.2.2 Prérogative de la CALA

La CALA bénéficie de l'assistance morale et matérielle du CSSA.

L'action de la FILA et du CSSA est mise en pratique à l'échelon national par l'intermédiaire des fédérations nationales.

Il est dommage que le CALA semble plus s'occuper de l'organisation des championnats d'Afrique que du développement de la lutte olympique sur le continent.

CHAPITRE VIII : HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA LUTTE OLYMPIQUE

VIII-1 – ESSAI DE DEFINITION DE LA LUTTE OLYMPIQUE

La lutte olympique pourrait être définie comme un support de combat opposant à mains nues deux adversaires de même catégorie de poids. Le but du jeu pour chacun des protagonistes est de plaquer les épaules de l'autre au tapis (= tombé) ou moyen de prises côtés ou a défaut, d'obtenir plus de points que l'adversaire à l'issue du temps réglementaire (2x3' avec 30'' de pause dans chaque partie), et ce, en parfaite conformité avec l'esprit des règles universelles qui régissent ce sport, ces règles sont consignées dans un code international dont l'opportunité des dispositions est vérifiée annuellement par la fédération internationale de lutte amateur¹

Rappelons qu'aujourd'hui la FILA reconnaît quatre formes de luttés .

- la lutte greco-romaine dans laquelle il est formellement interdit de saisir l'adversaire en dessous de la hanche, de faire des crocs en jambe et d'utiliser activement les jambes dans l'exécution de toute action
- la lutte libre (qui est le seul style de lutte pratiqué par les femmes), dans laquelle il est permis de saisir les jambes de l'adversaire, d'effectuer des crocs en jambe et d'employer activement les jambes dans l'exécution de toute action
- la lutte féminine très proche de la lutte libre mais dans laquelle les prises de clefs doubles (double Nelson) sont formellement interdites
- Les luttés traditionnelles et folkloriques qui font l'objet de règlements spécifiques dans les régions où elles sont pratiquées².

La lutte jouit de la plus ancienne popularité comme peut en témoigner les fresques historiques découvertes dans les tombeaux ou sépultures datant de la cinquième dynastie des rois égyptiens quelques 2470 à 2320 ans avant Jésus-Christ.

¹Cheikh / Tidiane D. NDOUR - La lutte olympique au Senegal - les problèmes liés à son développement
²Didier J. Aouf - Cours de lutte - Editions de Vecchis

Cette popularité était aussi très grande dans le Grèce antique. Le « Hellenes » (conseil de sage) avait élevé au rang de science et d'art le combat de lutte de deux adversaires.

Les dieux étaient très souvent évoqués et l'on disait que les règles étaient données aux hommes par la Déesse « Athena » par l'entremise du Héros Thesee, ou qu'elles ont été inventé par Hereclés ; une des raisons qui fait que la lutte était une discipline fondamentale pendant les premiers jeux olympiques. Elle était indépendante et se déroulait en finale au Pentathlon.

En cette époque la catégorisation n'existait pas, le temps de combat illimité et devait se poursuivre jusqu'à la victoire finale.

En 776 avant Jésus – Christ lors des jeux olympiques, la lutte figurait en place de choix, et la forme pratique était très proche de la lutte libre actuelle et portait le nom de lutte grecque, d'alyndisiz et souvent de pancrace (lutte des gladiateurs).

VIII-2 Evolution de la lutte

La diversité des formes de lutte suivant les peuples ou ethnies faisait aussi la diversité de ses formes d'évolutions, de conservations ou d'orientations.

Après la révolution française, la lutte au dessus des hanches connue une rapide progression populaire, sous le nom de lutte française, qui deviendra par la suite la lutte greco-romaine en l'honneur des peuples antiques, les grecs et les romains.

L'on peut citer d'autres formes de lutttes très connues tel que la lutte sumo du japon, la lutte Bretonne (France) la lutte Koshti (Iran). En chine l'empereur Tsinchi-Houang lui même grand lutteur avait décrété en 221 l'obligation de la pratique de la lutte ;

VIII-2.1 Evolution contemporaine des règles de la lutte.

La principale évolution de la lutte fut fortement marquée par un perpétuel changement, pour la rendre plus spectaculaire, plus sportive.

- le temps de combat : il est passé dans les années 60 de deux périodes de vingt minutes (2 x 20') chacune (avec une minute de pause entre les deux périodes) à deux période de dix minutes (2 x 10') etc.... depuis 1989, il est de deux période de trois minutes (2x 3')
- le nombre de catégories de poids : il passe de une (1) en 1896 à sept (7) en 1904 puis a cinq (5) et se stabilise à sept (7) de 1924 à 1936. ce nombre passera a huit (8) . Actuellement chez les filles il y a sept (07) catégories de poids
- le système de cotation des actions a, lui aussi beaucoup évolué. Celui des années 60 est sans comparaison avec le système actuel où la simple mise en danger par un lutteur défendant en « point » n'est plus bonifiée au prorata de la durée de la situation

Le premier règlement officiel fut imprimé en 1931 et modifié en 1937 par Victor SMEDS à Helsinki, mais ne fut adopté qu'au congrès de la FILA de 1950 à Stockholm

Le comité international de lutte créé en 1912 fut remplacé par la fédération internationale de lutte amateur (FILA) en 1954.

C'est également au congrès de la FILA de 1983 que la lutte féminine fut officiellement reconnue.

Signalons que le développement de la lutte ne saurait être, sans un effort d'organisation (cf chapitre de la lutte traditionnelle à la lutte sportive)

VIII-3 - BREF HISTORIQUE DE LA LUTTE OLYMPIQUE AU SENEGAL

La lutte olympique est introduite au Sénégal en 1961 – 1962 par un américain dont la postérité n'aura retenu qu'un diminutif (Mr Mel). Mel se trouva être passionné par la lutte sénégalaise et intégra facilement le milieu des lutteurs qu'il prit l'habitude d'accompagner lors des « bakk », dans une tenue traditionnelle.

A son retour aux Etats Unis, un autre américain du nom de Bill a poursuivi, son œuvre. Au départ de ce dernier, la lutte olympique fut confiée à feu Aziz THIOUNE les entraînements se déroulaient au stade fédéral (actuel stade Iba Mar DIOP) dans des conditions difficiles, avec pour seul stimulant l'enthousiasme de jeunes lutteurs : Boy Bambara, Boury DIOUF et plus tard des jeunes comme Rock Mbalack, Lansana COLY etc.....

La fédération Sénégalaise de lutte créée en 1959 fut affiliée à la FILA en 1960 grâce à la diligence de Adrien FALL, alors Président et surtout de Moustapha SENE, Secrétaire général de la FSL.

L'histoire de la lutte olympique est aussi celle de nombreux hommes qui ont occupé les uns après les autres, le poste d'entraîneur national (Aziz THIOUNE, Boy Bambara, Ibra YADE, Landing SAMBOU, Lansana COLY, Abdou BADJI).

Alors que la lutte olympique chez les garçons battait son plein au Sénégal, celle des filles était en pleine gestation en Afrique du Nord et dans le monde ; or il y a une zone au Sénégal où la femme pratique la lutte : c'est la Casamance et plus particulièrement le Kassa dans le département d'Oussouye.

C'est dans ce contexte que Lansana COLY et Abdou BADJI respectivement aujourd'hui entraîneur national et directeur technique national se sont intéressés au transfuge de nombreuses filles de la lutte traditionnelle à la lutte olympique qui connaîtra sa première sélection nationale qu'en 1997.

L'histoire de la lutte olympique chez les filles c'est aussi en partie au niveau des compétitions internationales.

VIII-4 DIFFICILE TRANSFERT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE FEMININE A LA LUTTE OLYMPIQUE

VIII-4-1 Un contexte social peu favorable

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I. « dans le département d'Oussouye, les femmes s'absentent plus que les hommes », cela s'explique par l'exode rural à la recherche de travail, de métier ou de poursuite des études. Ce qui fait que beaucoup de championnes villageoises après l'hivernage, abandonnent la lutte traditionnelle et se rient vers les villes.

VIII-4.1.1 Exemple le cas de Isabelle SAMBOU

J.S. était une championne très populaire qui faisait régner sa force, son agressivité et sa technicité dans tout le village de Mlomp.

Après une enquête de Lansana COLY dans les villages, à la recherche de lutteuses, il a pu entendre les prouesses de cette championne, qui s'est rendu à Ziguinchor.

Une fois à Ziguinchor Lansana a su que J.S. était dans un groupe théâtral qui s'appropriait à se rendre en Gambie

Quand il l'a rencontré la première fois, pour la convaincre de rejoindre l'équipe olympique, la réponse fut catégorique « il n'est pas question d'entendre parler de lutte à ce moment »

De là, il a fallu la contourner pour rencontrer ses parents et ses frères, leur expliquer les avantages et les potentialités qu'avait leur fille, en pratiquant la lutte olympique de représenter le Sénégal sur la plus haute marche du podium.

Des négociations très intenses furent entreprises avec sa famille pour que celle-ci la convainc de rejoindre l'équipe nationale olympique.

Ainsi elle a su bénéficié comme toutes les autres filles d'un perdioum de trois mille francs par jour (3000F/jour) pendant 15 jours de regroupement. ce qui lui fait quarante cinq mille francs (45 000 F) qu'elle présentât à sa famille.

Il faudra noter également le travail de renforcement psychologique accompli par Abdou Badji, le DTN.

VIII-4-1-2 - Le cas de Marie Nicole DIEDHIQU

Marie Nicole DIEDHIQU habite à Sigamar à cinq (05) kilomètre d'Oussouye où elle suivait ses cours.

Etant sélectionnée (sans difficulté) *Marie Nicole DIEDHIQU* ne pouvait pas s'entraîner. parce que après la descente de midi, elle devait traverser une forêt pour se rendre à son village pour le déjeuner . ensuite retourner à l'école pour ses cours de l'après midi et enfin rejoindre Sigamar après la descente de midi. ce qui fait une itinéraire de vingt (20) kilomètres par jour.

Contrairement à *Isabelle SAMBOU* la famille de *Marie Nicole* était peu réticente à la sélection de leur fille. Influencés certes par des éléments extérieurs. les parents de ON ne pouvaient pas comprendre comment à partir de la lutte on peut nourrir des bouts de bois de Dieu. pour reprendre l'expression de Mamadou Hampaté BA.

Après avoir convaincu son père (par Lansana COLY), elle rejoint le groupe en 1997 pour les championnats d'Afrique au Maroc. où elle sera médaillée comme toutes les autres filles.

Ainsi, d'année en année, son palmarès s'enrichissait et pourtant les conditions de vie de ses parents n'étaient pas des meilleures. Ce qui va d'ailleurs lui compliquer la tâche dans la poursuite de cette discipline sportive.

En 2002 son père se déplace sur Ziguinchor pour demander la permission à Lansana de retirer sa fille de la lutte olympique . car dit-il. malgré les médailles qu'elle gagne. leur condition de vie n'était pas améliorée et tout le village pensait que la famille était devenue aisée : Ce qui n'était pas le cas et en plus les

compétitions qui se tiennent au cours de l'année scolaire perturbaient sa fille qui est le seul soutien de famille.

Pour lui son choix était déjà fait : il faut qu'elle poursuive ses études.

Heureusement qu'après de multiples tentatives auprès du Ministère des Sports et des Loisirs, pour l'obtention d'une bourse, elle a pu bénéficier au cours de cette même année (quelques jours seulement après la visite de son père) d'une bourse de la Coopération française grâce à son riche palmarès.

VIII-5- APPRECIATION SOMMAIRE DES PERFORMANCES DU SENEGAL EN LUTTE OLYMPIQUE FEMININE

VIII.5-1 Au championnat d'Afrique

Le Sénégal n'ayant jamais organisé de championnat national proprement parler ; son palmarès retracera essentiellement les performances du pays à l'étranger. De ce point de vue la première campagne de nos trois (03) lutteuses sera le Maroc en 1997.

Marie Nicole DIEDHIOU dans la catégorie des 75 kg nous rapportera une médaille de bronze, Evrine Assine une médaille d'argent dans la catégorie des 51kg et Adelyne Diamacoune dans la catégorie des 56kg nous gratifiera une médaille en or.

En 1998 au Caire, le Sénégal avec 3 participantes remportera deux (02) médailles : Une médaille de bronze avec Sokhna Basse dans la catégorie des 75 kg et une médaille d'or par Marie Nicole DIEDHIOU dans la même catégorie des 68kg.

- Un an plus tard aux jeux africains de Johannesburg, Evlyne DIATTA dans la catégorie des 51kg nous rapporte la médaille d'or alors que Marie Nicole DIEDHIOU fait toujours parler d'elle avec cette fois ci. la médaille d'argent dans la même catégorie des 68kg. Le Sénégal a présenté à ces jeux 3 lutteuses.

- En 2000 en Tunisie sur 5 filles, 3 sont revenues médaillées avec le bronze pour Evlyne Diatta dans la catégorie des 51kg l'argent avec Khady Diatta dans la catégorie des 56kg et Marie Nicole toujours présente nous gratifiera la médaille d'or dans la catégorie des 68kg.

En 2001 au Maroc cette campagne fut la plus riche avec un total de 5 médailles (avec autant de lutteuses) dont 3 en argent et 2 en or : les médailles d'or sont rapportées par l'inévitable, la redoutable combattante Marie Nicole DIEDHIOU et Evlyne DIATTA respectivement dans les catégories de 68kg et 51kg et les médailles d'argent : par Isabelle Sambou, Jacqueline Biaye, Efrasi Sambou respectivement dans les catégories de 51kg, 62kg (actuel 63kg) et 75kg

En 2002 au Caire cette campagne fut la plus moyenne de nos lutteuses : sur 5 participantes, 4 ont pu décrocher les médailles de bronze : ce sont : Evelyne DIATTA, Isabelle SAMBOU toutes deux dans la catégorie des 51kg, Jacqueline BIAYE et Efrasi SAMBOU respectivement dans les catégories de 63kg et 75kg.

VIII-5-2 Au championnat du monde

La performance de l'équipe nationale féminine c'est aussi lors du championnat du monde en Grèce en 2002 (voir résultat en annexes.)

VIII-5-2-1 Commentaire des Performances réalisées en Grèce.

Dans l'ensemble c'est un très bon parcours si l'on se réfère aux conditions de préparation qu'a connu l'équipe nationale.

En d'autre terme je suis presque sûr que le Sénégal peut dépasser de loin, ce stade, si on revoit un peu les conditions de travail et de préparation des lutteuses, par exemple les premiers combats des filles en Grèce : Marie Nicole Diadhiou où elle a perdu son premier combat 2-3 après avoir mené 2-0 jusqu'à cinq (05) minutes de la fin.

Isabelle SAMBOU a mené son premier combat 1-0 jusqu'à la mi-temps pour enfin se faire rattraper et dépasser.

Jacqueline BIAYE dès la première minute de son premier combat, marque un point pour enfin se faire rattraper et dépasser 1-7

La cause principale de tout ça est non seulement l'insuffisance des conditions de travail (tapis, équipement, balance..) mais surtout le manque de contact. Il faut reconnaître que l'équipe nationale féminine ne sort pas du territoire pour une préparation.

Il n'existe pas de championnat national et la préparation de l'équipe ne se limite seulement qu'aux quinze (15) derniers jours de l'année avant la compétition internationale ciblée.

Sur le plan technique le problème majeure que connaissent les lutteuses est cet enchaînement de l'action technique debout et de l'action technique au sol.

Il faut savoir aussi que des rencontres de préparations avec des équipes extérieures permettent en grande partie aux techniciens de mieux maîtriser les qualités techniques de l'athlète pour ensuite travailler en conséquence.

VIII-5-2-2 Recommandations

- Un championnat national est incontournable, il faut augmenter le temps de préparation interne de 2x15 jours dans l'année où 3x10 jours dans l'année car la préparation de 15 jours pour aller aux championnats internationaux s'avère très insuffisante. Le Sénégal est le seul pays qui fait son regroupement en 15 jours : le Maroc avec 3 mois de préparation avait failli boycotter le championnat d'Afrique 2001 pour insuffisance de temps de préparation et pourtant le Sénégal s'est classé devant lui au classement général.
- Doter les régions de tapis de lutte. A Ziguinchor où se trouve la majeure partie des lutteuses, il n'y a pas de tapis réglementaire, ce qui est important pour le travail technique.

- Il faudrait aussi que les gens veillent à chercher les équipements au moins une semaine avant le départ de l'équipe nationale en compétition : la remarque est qu'à chaque déplacement, il manque souvent des chaussures de combats, parce qu'on attend toujours une fois au lieu de compétition pour chercher les équipements
- En ce qui concerne le regroupement, l'endroit idéal est le CNEPS de Thiès, car il y a beaucoup d'espace et moins de pollution, ce qui permet une bonne récupération des athlètes après les séances d'entraînements, le médicament doit non seulement être présent au lieu de regroupement mais aussi et surtout la présence effective du médecin.
- Il faut que le CNG fasse une pression au Ministère pour que les dispositions des prochains voyages de l'équipe soient prises au moins sept (7) jours avant. Le contraire, pourrait créer des doutes aux athlètes, ce qui provoquerait une perturbation morale au sein du groupe. L'idéal serait que l'équipe, arrive dans le pays organisateur au moins deux (2) ou trois (3) jours avant la compétition proprement dite, ceci pour permettre aux athlètes de bien récupérer.

CHAPITRE IX : PROPOSITION D'UN PLAN DE PROGRAMME D'ACTIVITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE OLYMPIQUE FEMININE.

La lutte traditionnelle féminine se pratique naturellement en milieu rural ou elle est même structurée. Elle est organisée par les villageois sans aucune forme de condition. Il s'avère très opportun de trouver une stratégie de rapprochement entre CRPLA, districts et responsables villageois.

Le déplacement des lutteuses et accompagnateurs vers les villes, demande des moyens financiers. Pour palier à ces difficultés, une concertation s'avère très utile pour établir un plan d'action commun.

Le plan programme d'activité sera essentiellement axé sur trois points.

- 1) Animation et vulgarisation de la lutte
- 2) Formation des cadres
- 3) Développement des infrastructures

IX-I – ANIMATION ET VULGARISATION DE LA LUTTE

Pour avoir un bon niveau de pratique de la lutte, il faut beaucoup de compétitions aux lutteuses. Ceci permettra de découvrir des lutteuses de bonnes qualités (techniciennes).

Objectifs opérationnels

- Organisation de séances de lutte
- Organisation de championnats départementaux suivis du championnat régional.

IX-1.1 Organisation de séances de lutte

Entreprendre des contacts avec des responsables d'arènes et de responsables des lutteuses pour arrêter un plan d'action et voir comment trouver les moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs fixés.

- Adresser très tôt une correspondance à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention en prévision des différents championnats de lutte traditionnelle.
- Choisir des villages où sont implantées des arènes pour multiplier les rencontres de lutte, cela pour assurer la vie et le fonctionnement des arènes.
- Effectuer des tournées de sensibilisation au niveau des districts (comités départementaux de lutte), des communes et des villages : Organiser des rencontres entre communes, entre villages.
- Promouvoir des sponsors.

IX-1.2 Organisation des championnats départementaux suivis du championnat régional.

- pendant la campagne de sensibilisation, soumettre un plan d'action aux autorités municipales et responsables de lutte. Les districts veilleront à l'exécution de ce plan d'action.
- Au niveau de Ziguinchor l'idée de créer une seule arène serait souhaitable demander aux communautés rurales d'organiser des tournois ou championnats de lutte féminine qui seront supervisés par le CRPLA ou districts.

*** UASSU**

- Prendre contact avec l'UASSU régionale pour inscrire la lutte scolaire chez les filles dans ses activités en dégagant un budget.

*** Ecole de sport**

la création des écoles de sport est une excellente idée mais il faut des moyens financiers et matériels pour la vie et le fonctionnement de ces écoles.

Organiser le maximum possible de compétitions ou tournoi de lutte scolaire
Dans ce secteur demander aux secrétaires régionaux en collaboration avec le CTR de la région et élaborer un programme annuel budgétisé.

- subventionner ou donner des récompenses
- attribuer des bourses, aides chaque année aux meilleures lutteuses de chaque région et aux meilleures au niveau national.
- Organiser des rencontres avec les régions et les pays limitrophes Kaolack, Kolda, Gambie, Guinée Bissau.

A cela créer une commission nationale comme régional (exemple au niveau régional la commission sera composée des techniciens de la place, de l'UASSU, et du CPR).

IX-2 FORMATION DES CADRES

Objectifs opérationnels

- Stage d'initiateurs, animateurs de lutte
- Formation des juges-arbitres

IX-2.1 stage d'initiateurs animateurs de lutte

Aujourd'hui, le fait le plus impressionnant est qu'il n'existe pas de formateur de lutte olympique en Casamance en particulier et au Sénégal de manière général et cela malgré le parcours exceptionnel de l'équipe nationale féminine tant sur le plan des championnats d'Afrique que du championnat du monde.

Il existe un seul technicien Lansana COLY, Instructeur d'EPS, entraîneur national épaulé par Abdou BADJI DTN qui essaie de gérer tant bien que mal avec ses propres moyens les deux salles de lutte qui existent dans la région de Ziguinchor, à savoir l'école de lutte implantée à Ziguinchor et l'autre basée du côté d'Oussouye.

Le manque d'infrastructures dans les régions en général et dans les départements en particulier fait que les districts et les CDEPS hésitent à organiser des stages. car après la formation, ces initiateurs n'auront pas de salle de lutte ou lieu. pour pratiquer la lutte

Néanmoins il faudra insister sur :

- la sensibilisation des responsables d'arènes et responsables de lutte pour leur demander des stagiaires.
- L'organisation des séminaires sur les thèmes : rôle des officiels, l'organisation de séance de lutte (voir annexe) etc. ...
- L'organisation de séminaires regroupant tous les techniciens

Tous ceci découlera d'un programme annuel de formation préalable..

Quant à la formation proprement dite, le CTR doit se mettre en rapport permanent avec l'UASSU, le MEN pour le recrutement ou la formation des initiateurs de lutte ensuite entraîneurs de lutte.

Constituer une commission nationale chargée d'étudier le cas des bénéficiaires de bourses-études

Il est souhaitable que le comité régional de lutte organise un séminaire de formateurs des officiels

IX-2.2 Formation des juges-arbitres

La région de Ziguinchor n'a aucun juges-arbitre officiel. Il est donc urgent d'en former. pour ce besoin se référer à la stratégie de la formation d'initiateurs.

IX-3 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Objectifs

- création d'une arène régionale
- création d'une salle de lutte

IX-3.1 création d'une arène régionale

- sensibiliser les autorités municipales et les présidents d'arène pour implanter une arène régionale à Ziguinchor.
- Adresser des correspondances à d'autres structures pouvant intervenir à la création de cette arène.

IX-3.2 Création d'une salle de lutte

Les infrastructures et l'encadrement sont les principaux facteurs de développement de toute discipline sportive au niveau de la région de Ziguinchor. a part le praticable de lutte situé au dessus de la tribune découverte du stade Aline Siroe DIATTA qui n'a vu son installation qu'au lendemain de l'excellente prestation de notre équipe nationale au championnat d'Afrique de Maroc (1997) et le praticable de lutte au niveau du département d'Oussouye, il n'y a aucune installation sportive qui peut permettre la pratique de la lutte.

Dès lors il s'avère plus que jamais important de créer des centres d'animation de la lutte au niveau des villages, des CDEPS.

CONCLUSION

Nous voici au terme de notre étude : de la lutte traditionnelle à la lutte olympique exemple de la lutte traditionnelle féminine Joola. Nous avons défini et étudié les caractéristiques et les formes d'organisations, aussi bien de la lutte traditionnelle féminine en milieu Joola que la lutte moderne dite olympique.

Nous savons déjà que la lutte est un sport naturel non importée et comme l'homme, la femme l'a toujours pratiqué inconsciemment pendant son enfance pour le goût du jeu et le besoin de s'exprimer

Avec contact tardif du département d'Oussouye avec les civilisations étrangères (l'évangélisation ou l'Islamisation), il en résulte une importance es traditions (lutte, chant, danse) ce qui confère à la société Joola du Kassa un caractère conservateur contrairement au Blouf ou au Fogny où la lutte féminine a fini par disparaître

La lutte traditionnelle féminine Joola en tant que discipline sportive a su conserver ses valeurs et ses vertus traditionnelles jusqu'à nos jours. Bien qu'il existe des arenas en milieu Joola, la coutume veut que l'organisation des séances de lutte soit en plein air c'est à dire à la place publique du village.

Cependant le caractère conservateur des Joola du Kassa ne les a pas empêché de s'ouvrir à cette lutte venue de l'occident (lutte olympique) ou la communion de la force, de l'intelligence, de la volonté et de la rigueur a encore une fois de plus donner à la femme la réalité de ses vraies valeurs.

Il en résulte que pour satisfaire à la fois l'éducation et justifier sa pratique telle que nous la concevons doit se définir comme une action méthodique, progressive et continue à enseigner dans les établissements scolaires depuis le pré-scolaire jusqu'en terminale et ceci dans toute l'étendue du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Archive : Service régional de Ziguinchor
- 2) Christian Roche : Histoire de la casamance « Conquête et résistance 1850-1920 »
Paris : Karthala , 1985. P-401 pages
- 3) Reverand Odyle : Thèse de Doctorat sur la tradition moderne et tendance
culturelle des femmes de Casamance
- 4) Afrique Documents N° 51 Mai 1960 : les Diola de Basse Casamance
- 5) Lasnet : In une mission au Sénégal Paris Challamel 1900
- 6) Jean Girard : Genèse du Pouvoir Charismatique en basse Casamance IFAN Dakar
1969.
- 7) Joseph Victor FAYE : « La lutte Traditionnelle son comportement, sa
signification en fonction de l'ETHOS et des HABITUS Ethnique au Sénégal »
Mémoire de Maîtrise présenté en 1984.
- 8) Archive Nationale de Dakar « Bulding Administratif
- 9) Cours de Lutte Didier Favori Editions de Vecchi S. A.
- 10) Bulletin de la semaine régionale de la jeunesse et de la culture : 3-4-5 Avril
1994.

ANNEXES

QUELQUES RESULTATS INDIVIDUELS
AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE GRECE

55 kg Isabelle SAMBOU dans une poule de 4

1^{er} combat perdu : 1-5 face à une Grecque

2^e combat gagné : 10-0 face à une Australienne

3^e combat perdu par tomber face à une Russe

Total points de classement [05]

63 kg Jaqueline BLAYE dans une poule 4

1^{er} combat perdu : 1-7 face à une Française

2^e combat perdu par tomber face à une Indienne

3^e combat perdu par tomber face à une Autrichienne

Total points de classement [01]

72 kg Marie Nicole DIEDHIOU dans une poule de 3

1^{er} combat perdu : 2-3 face à une Tchèque

2^e combat perdu par supériorité face à une Italienne

Total points de classement [2]

***Classement individuel par catégorie**

Isabelle SAMBOU : 05 points = 10^e / 23

Marie Nicole DIEDHIOU : 02 points = 15^e / 21

Jacqueline BLAYE : 01 points = 18^e / 23

***Classement par équipe**

27 équipes sont classées sur 34 et le Sénégal est 27^e ex. avec la Mongolie.

SEMINAIRE DE FORMATION

20-21 janvier 1994 à KAFOUNTINE

THEME : ORGANISATION D'UN TOURNOI OU SEANCE DE LUTTE

Conférencier Landing SAMBOU

L'organisation d'une séance de lutte, demande des ressources financières, humaines et matérielles. Pour réussir sa mission, il faut établir une méthode de travail : les préparatifs, le bon déroulement de la séance.

I - LES PREPARATIFS

C'est de trouver les moyens financiers et matériels pour satisfaire les besoins de l'organisation a cela :

- Faire le choix des combats
- Le premier objectif c'est de relancer la lutte au niveau local tous les petits combats sont choisis au niveau local (animation)
- Trouver un grand combat qui oppose deux (2) lutteuses de renommé ou opposer deux villages.
- Etablir une fiche technique : elle doit couvrir toutes les ressources financières à savoir l'argent qui possède les organisateurs.
- Trouver un parrain ou marraine, des cotisations, des cartes de soutiens
- Faire suffisamment de publicité et des affiches
- Invitation : inviter verbalement ou par écrit les autorités locales, sous préfet, les maîtres d'EP, le préfet, le directeur du CDEPS, le gouverneur et l'IRJS
- Avoir rubrique dépense : elle permet de faire une évaluation objective de la manifestation avec les commissions créés à cet effet (commission ou hébergement, restauration, récompenses etc.)

II - Déroulement de la séance

Une bonne organisation permet un bon déroulement d'une séance de lutte pour cela il faut :

- Un commissaire de l'arène (directeur)
- Un (1) arbitre central assisté de deux juges
- Un marqueur (secrétaire) qui note les tombés si c'est un tournoi faire un appariement tirage au sort
- Poules (former des poules)

NOMENCLATURE DES PRISES EN LUTTE **TRADITIONNELLE FEMININE JOOLA**

Les prises que font les lutteuses sont très variées. Nous en avons relevé quelques unes parmi les plus fréquemment utilisées⁽¹⁾

- Le kagoben : tenir l'adversaire sur la poitrine en lui serrant le coup avec le bras replié
- Le Kahler : quand l'adversaire s'efforce tête en avant, de vous prendre les jambes, sur tordre le bras, le maintenir solidement sur le dos et tâcher de soulever à l'aide de l'autre bras
- Le Kahuloh : esquiver n'importe comment, et surtout en faisant des feinte (jeux des jambes, fausses parades)
- Le Kagâlho : prendre l'adversaire à bras le corps et le faire passer par dessus son épaule
- Le Kakanân : rejeter brusquement la nuque en arrière par déséquilibrer le partenaire qui veut tenter en Karuku
- Le Kajet : surprendre l'adversaire par derrière et tâcher de le culbuter ou de les soulever pour lui faire perdre l'équilibre
- Le Kânfis : appuyer fortement sur la nuque du partenaire lorsqu'il veut tenter un prise de jambe et, de l'autre main, le prendre les fesses pour le déséquilibrer. Cette prise fort boucle, n'est guerre appréciée du spectateur
- Lorsqu'elle prend une allure franchement vulgaire, on la nome Kaweku
- L'égal : vulgaire croc en jambe fréquemment utilisé
- Le Kaheben : entrelacer sa jambe à celle de l'adversaire que l'on déséquilibre en appuyant lourdement sur ces épaules
- L'éfängen : Tenir les bras de l'adversaire, lui prendre un jambe et le pousser violemment de côté.

⁽¹⁾ les noms des prises joola sont en Dyiwat

- Le jiniken : Foncer tête en avant, et tâcher de prendre par surprise les deux jambes de l'adversaire
- Le Kaboleh : prendre le partenaire par la taille, s'asseoir rapidement et le projeter en s'aidant les pieds
- Le jigula : se baisser subitement quand l'autre attaque et attraper la jambe du partenaire
- Le Kabrifen : tomber brusquement sur le genou quand le partenaire fait le jiroken⁽¹⁾

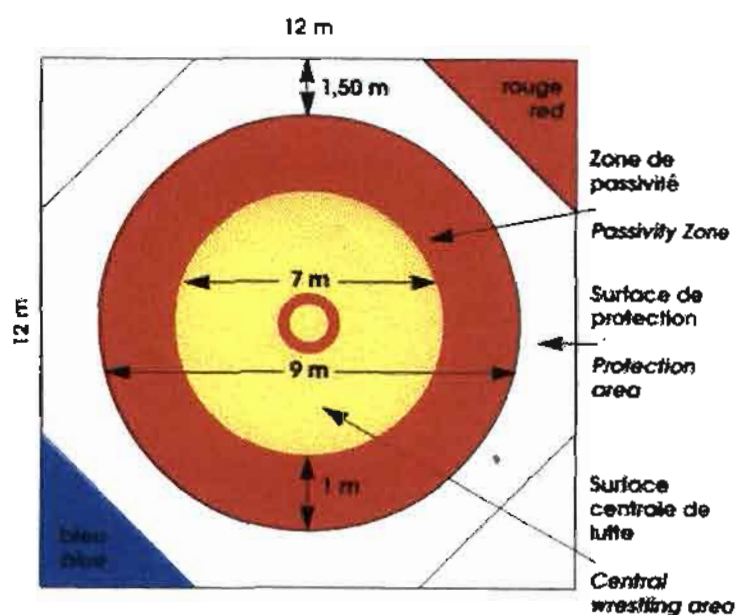
Il est curieux de remarquer que le joola jouit à sa force et sa souplesse proverbiale, une réelle science du combat et que certaines, parmi les prises employées rappelle notre lutte olympique, témoin le Kâbeting : coincer les bras de l'opposant sous l'aisselle et lui infliger une poussée qui fait levier pour ainsi dire et ceci avec le bras, ce qui a pour effet de jeter le partenaire sur le sol, parfois en le faisant passer par dessus l'épaule. Cette phase de combat est particulièrement goûtée des spectateurs, qui ne manquent pas de manifester une joie bruyante quand elle est réussie.

Manifestation sportive toujours correcte, spectacle de force et de souplesse, compétition entre villages ou entre quartiers, condition d'un rassemblement et admirateurs, fervents et parfois exaltés prétextes à des danses interminables entre garçons et filles, telle nous apparaît la lutte.

L'ampleur d'une telle activité sociale explique pourquoi dès son plus jeune âge le joola apprend à lutter.

⁽¹⁾ Louis – Vincent Thomas : les Diola essai d'analyser Fonctionnelle sur une population de Basse Casamance IFAN-DAKAR 1959

PLAN ET CARACTERISTIQUE DU TAPIS DE LUTTE



La Lutte olympique se déroule sur un tapis homologué par la FILA (voir schéma ci-dessus) de 9m de diamètre entouré d'une garniture de même épaisseur, et de 150m de largeur.

Ce type de tapis est obligatoire dans toutes les épreuves suivantes :

- Jeux olympique
- Championnat

Ainsi que toutes les **Compétitions Internationales**.

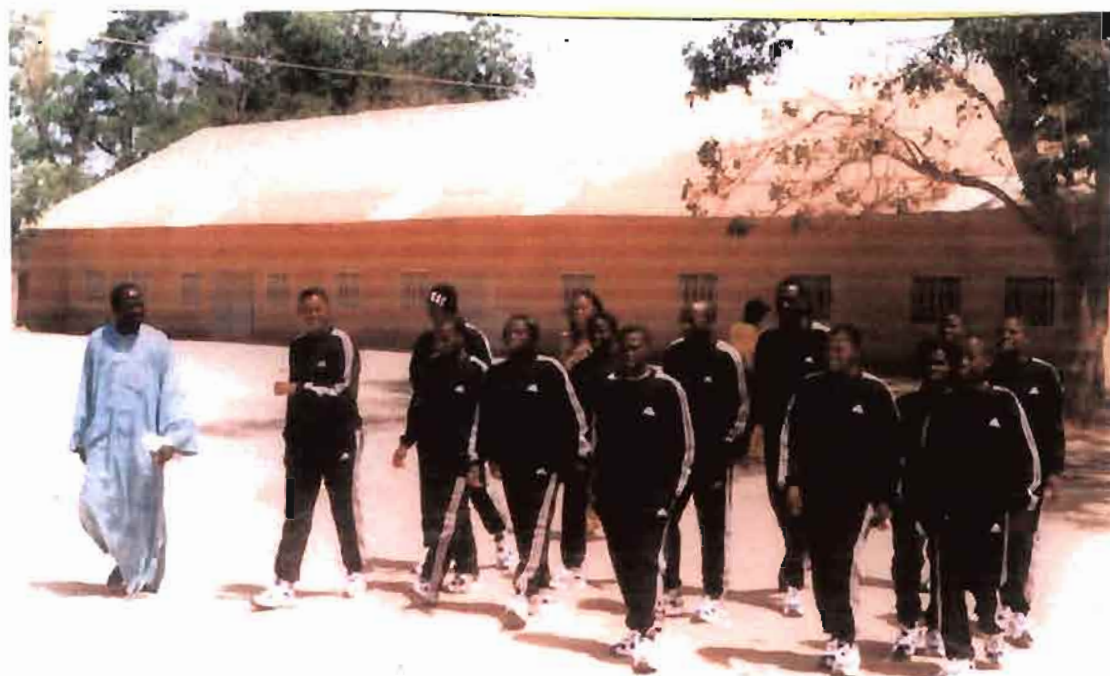
A l'intérieur du cercle de 9m de diamètre, est tracée une bande circulaire de 1m de largeur contiguë au bord extérieur, qui fait partie intégrante de la surface de combat.

Pour désigner les différentes parties du tapis, la terminologie suivante sera employée :

la partie intérieure du tapis située en deçà de la bande rouge sera appelée surface centrale de lutte. (diamètre 7m), la bande rouge zone de passivité (largeur 1m) la garniture, surface de protection (largeur 1,50m).

arrière plan de la gauche vers la droite

- Rose et Simone, toutes étudiantes à l'INSEPS...
- Rangée suivante : Adelyne DIAMACOUNE, Efrasi SAMBOU et Marie Nicole DIEDHIOU
- Assis : Lanssana COLY (Entraîneur)



L'Equipe Nationale Féminine et Masculine en regroupement au CNEPS de Thiès .

Marie Nicole DIEDHIOU en début de rencontre de final avec la Marocaine au championnat d'Afrique au Maroc



Eclatante Victoire de Marie Nicole DIEDHIOU 8 contre 6

